

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2008

13 août 2012

SOMMAIRE

agri.capital Group S.A.	96379	SB Capital S.A.	96379
Akryl - Lux S.A.	96368	SB-Finance	96379
arsago Affordable Housing III S.C.A.	96376	SB-Lease	96379
arsago Affordable Housing II S.C.A.	96372	SCG SDL Co-Invest S.à r.l.	96382
BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l.	96368	Schwewi Mondorf S.A.	96379
CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l. ...	96369	Sea Bird Investments S.A.	96380
CG Lux Production	96370	Sea Talia S.à.r.l.	96380
DR Arcueil S.à r.l.	96378	Secret de Famille S.à r.l.	96380
DR Cap Corniche S.à r.l.	96381	Segelux SPF S.A.	96380
DR Conquérant S.à r.l.	96382	SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l.	96380
Elissat SC	96371	Signoret S.A.	96381
GS 5 S.à r.l.	96371	Siska Invest S.A.	96381
GS 6 S.à r.l.	96372	SL Aviation Group, S.à r.l.	96381
G.Y.L. S.A.	96371	Société d'Investissements des Douze S.A. (S.I.D.)	96376
Kenrev Retail Sàrl	96373	Société d'Investissements des Douze S.A. (S.I.D.)	96377
Kenrev Retail Sàrl	96373	Société Fiduciaire S.A.	96381
Luxnanographics S.A.	96369	Société Générale d'Investissements S.A. SPF	96368
Main Source	96373	Société Royale d'Investissement S.A.	96378
McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.	96374	Spirastrella Sàrl	96378
Navlink S.A.	96374	Stardon Investments S.à r.l.	96378
Ophelius S.A.	96373	TAG Heuer International S.A.	96375
Pan-Holding	96338	Theta S.à r.l.	96369
Pradera Central Management S.à r.l.	96374	Tricoron Holding S.A.	96376
Regent Holdings S.A.	96375	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	96384
Roturo S.A.	96375	Vega	96377
Royal Auto S.à r.l.	96376		
Royale Neuve Investments S.à r.l.	96377		
Sagui S.A.	96378		

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of July;

Before the undersigned, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PAN-HOLDING (the "Company"), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 7023, incorporated pursuant to a deed of Me Carlo FUNCK, notary then residing in Luxembourg, on March 21, 1964, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 41 of May 26, 1964,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 27, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1114 of May 28, 2010.

The meeting (the "Meeting") was opened at 11h00 (Luxembourg time) with Mr. Alain GEORGES, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the Meeting Mr. Olivier VENDITTI, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Jacques B. VAYSSE, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the registered shareholders of the Company have been convened at the Meeting by notices containing the agenda and sent by mail to each of the registered shareholders of the Company on 18 July 2012, such notices having been made available on the Company's website on 16 July 2012.

II. - That all shareholders have in addition been convened at the Meeting, in accordance with Article 70 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, by convening notices published twice in the Memorial and in the Luxembourgish Wort on 11 July and 20 July 2012.

III. - That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

IV. - That as appears from the said attendance list, 119,151 shares out of 148,956.99 shares in circulation as of 25 July 2012 are present or represented at the present Meeting.

V. - That from then on the Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the following amendments and updates:

a) Further to the entry into force of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law"), update of all references to the 2002 law by references to the 2010 Law throughout the Articles and introduction of a new Article 29 on merger in compliance with the 2010 Law;

b) Amendment to Article 8 to clarify the restrictions on shareholding by notably setting out that the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any person considered a US person by the US tax authorities;

c) Amendment to Article 12 so as to in particular remove the quorum requirement applicable to ordinary general meetings of shareholders and clarify the provisions relating to the representation of shareholders and the means of voting at general meetings of shareholders;

d) Insertion of a new Article 13 so as to provide that the Company may issue one or several beneficiary unit(s) the holder(s) of which shall be entitled to (i) submit to the annual general meeting of shareholders a list of candidates for election to the board of directors of the Company, being provided that all directors will have to be elected from such list and (ii) without prejudice to the rights of the general meeting of shareholders, remove any director with or without cause by resolution adopted at a majority of two thirds of the votes; in consequence amendment to Article 12, to Article 14 (previously Article 13) and introduction of a new Article 31;

e) Amendment to Articles 5, 6, 15 (previously Article 14) and 17 (previously Article 16);

f) Amendment to Article 27 (previously Article 26) in order to remove the sentence providing that the annual accounts, the notes thereto and the board's report will be sent to the registered shareholders with the convening notice to the annual general meeting of shareholders;

Then the Meeting, after due consideration, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES TO amend the Articles in order to reflect the following amendments and updates:

a) Further to the entry into force of the 2010 Law, replacement of the references to the 2002 law by references to the 2010 Law throughout the Articles and insertion of a new Article 29 so as to provide that the board of directors and the shareholders of the Company may decide to proceed with a merger of the Company subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law.

b) Amendment to Article 8 in order to clarify the restrictions on shareholding by notably explicitly setting out that the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any citizen or resident of, or any corporate person or partnership or any other person organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or by any estate or trust that is considered as a US person by the US tax authorities.

c) Amendment to Article 12 so as to in particular remove the quorum requirement applicable to ordinary general meetings of shareholders and to clarify the provisions relating to the representation of shareholders and the means of voting at general meetings of shareholders.

d) Insertion of a new Article 13 so as to provide that the Company may issue one or several beneficiary unit(s) the holder(s) of which shall be entitled to (i) submit to the annual general meeting of shareholders a list of candidates for election to the board of directors of the Company, being provided that all directors will have to be elected from such list and (ii) without prejudice to the rights of the general meeting of shareholders, remove any director with or without cause by resolution adopted at a majority of two thirds of the votes calculated by reference to the number of beneficiary units in issue, and as a consequence thereof:

- Amendment to Article 12 so as to insert a reference to any amendments affecting the rights of the holders of the beneficiary units as described under the new Article 13;

- Amendment to Article 14 (previously Article 13) so as to (i) reduce to three the minimum number of the members of the board of directors of the Company, (ii) provide that the directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting on a list of candidates recommended by the holder(s) of beneficiary unit(s) as described under the new Article 13, and (iii) reflect the changes introduced by the new Article 13 in relation to the removal of the directors;

- Insertion of a new Article 31 so as to provide that the Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies being provided that the rights attached to the beneficiary units as described under the new Article 13 may however not be amended without the consent of the holder(s) of beneficiary unit(s) deciding at a majority of two thirds of the votes calculated by reference to the number of beneficiary units in issue.

e) Amendment to Articles 5, 6, 15 (previously Article 14) and 17 (previously Article 16) in order to:

- explicitly set out that (i) the Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation for the independent auditor of the Company to deliver a valuation report and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions described in the prospectus of the Company, and that (ii) any cost incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant contributing shareholder(s);

- remove the provisions relating to registered shares held in trust;

- explicitly set out that (i) the chairman presiding the meetings of the board of directors of the Company shall have a casting vote in the event of equality of votes for or against a resolution and that (ii) approval of resolutions in case of urgency shall be in writing by e-mail, telefax, telegram or any other means of communication;

- (i) replace the reference to "Eligible State" by a reference to "Other State", (ii) replace the reference to "Directive 85/611/EEC" by a reference to "Directive 2009/65/EC", and (iii) insert the references to "Regulated Market", and "Other Regulated Market".

f) Amendment to Article 27 (previously Article 26) in order to remove the sentence providing that the annual accounts, the notes thereto and the board's report will be sent to the registered shareholders with the convening notice to the annual general meeting of shareholders.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned amendments to the Articles, the Meeting RESOLVES TO restate the Articles drafted in English as follow:

Denomination

Art. 1. There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares (the Shareholders), a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" (SICAV) under the name of "PAN-HOLDING" (hereinafter the "Company").

Duration

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner provided by applicable Luxembourg laws and regulations.

Object

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets such as referred to in the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009, as amended (hereinafter the "2010 Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law.

Registered seat

Art. 4. The registered seat of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered seat may be transferred to any place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the Board).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered seat, or with the ease of communications with such seat or between such seat and persons whose involvement is necessary for the proper conduct of the business and who are abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Share capital - Shares - Classes of shares

Art. 5. The share capital of the Company is expressed in euro (EUR) and is represented by shares of no par value (the Shares) and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The minimum share capital of the Company is EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Euros).

The Board is authorized without limitation to issue fully paid Shares and, as far as registered Shares are concerned, fractions thereof up to four decimals, at any time in accordance with Article 25 hereof, based on the net asset value (Net Asset Value) per Share determined in accordance with Article 24 hereof without reserving to existing Shareholders a preferential subscription right. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person the duty of accepting subscriptions, receiving payment for and delivering such Shares.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation for the independent auditor of the Company to deliver a valuation report and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions described in the prospectus of the Company. Any cost incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant contributing Shareholder(s).

The Company may issue different classes of shares (the Classes or Classes of Shares), as determined by the Board, which may differ inter alia in their fee structure (i.e., distribution fee, subscription fee, investment management fee, etc.), distribution policy applying to them or in their initial value. The Board may create additional Classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the 2010 Law and the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Each Class of Shares may be issued in the form of accumulation shares (the Accumulation Shares) and/or in the form of dividend shares (the Dividend Shares).

The Dividend Shares entitle the holder thereof to receive the dividends declared in accordance with Article 28 hereof. Accumulation Shares do not entitle the holder thereof to receive dividends. Whenever a dividend is declared on the Dividend Shares, the corresponding amount shall be retained in the assets of the Company in favor of the Accumulation Shares as provided in Article 28 hereof.

The Board may decide within each Class of Shares, if any, and provided different categories of Shares have been issued within the relevant Class, that when the Net Asset Value per Share of an Accumulation Share exceeds by twenty (20) per cent or more the Net Asset Value per Share of a Dividend Share, as such Net Asset Values will have been determined by the Company in accordance with Article 24 hereof, additional Accumulation Shares may be issued, the Net Asset Value of each such additional Accumulation Share to be issued, and the Net Asset Value of each such outstanding Accumulation Share being lowered by such means, to be as near as possible to the Net Asset Value of each Dividend Share in issue and outstanding at the time of issue of these additional Accumulation Shares and each time within the same Class, if any. The additional Accumulation Shares to be so issued will be issued as fully paid up Shares by the Board solely to the holders of Accumulation Shares of the same Class then in issue and outstanding, to the exclusion of the holders of Dividend Shares of the same Class, in proportion to the number of Shares held by each of them on the date of issue of the additional Accumulation Shares, each time within the same Class, if any. As far as registered Shares are concerned, fractions of such

Accumulation Shares may be issued. The weighing factor linking both categories of Shares will be adjusted to take into account such a corporate action.

The Board may decide to impose with respect to one or several Classes, a minimum subscription amount and/or a minimum number of Shares to be subscribed to and/or a minimum holding amount and/or a minimum number of Shares to be held, which will be disclosed in the latest prospectus of the Company (the Prospectus). The Class denomination is further described in the Prospectus.

Shares of each Class of Shares may normally be subscribed, redeemed, or converted on any dealing day (as defined hereafter).

For each Class of Shares, there shall be at least one dealing day per week (each a Dealing Day) as further described in the Prospectus.

Registered shares - Bearer shares

Art. 6. The Board may decide to issue Shares in registered form (Registered Shares) and/or in bearer form (Bearer Shares). Dividend Shares in bearer form have coupons attached.

In respect of Bearer Shares, if issued, certificates shall be in such denominations as the Board shall from time to time decide. If a holder of Bearer Shares requests the exchange of its certificates for certificates in other denominations, no cost will be charged to him. In the case of Registered Shares, Shareholders may elect to obtain Share certificates. However, if a Shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of its shareholding. If a registered Shareholder wishes that more than one Share certificate be issued for its Shares, or if a holder of Bearer Shares requests the conversion of its Bearer Shares into Registered Shares (or vice versa), the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the administrative costs incurred in effecting such issue and/or exchange.

No charge will be levied on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of Shares.

Bearer Share certificates shall be signed by any two directors of the Company (each a Director) or one Director and an officer duly authorized by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorized officer shall be manual.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the Dealing Price (the Dealing Price) per Share as set forth in Article 25 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of Share certificates or, subject as aforesaid, a confirmation of its shareholding.

Dividends, if any, will be paid to Shareholders, in respect of Registered Shares, at their mandated address in the register of Shareholders of the Company (the Register of Shareholders) or to such other address as given to the Board in writing and, in respect of Bearer Shares, upon presentation of the relevant dividend coupons to the paying agent or paying agents appointed by the Company for such purpose.

When no coupon is tendered for such dividend within a period of five years from the date notice has been given, the Company is entitled to declare the dividend forfeited for the benefit of the Company.

Unclaimed dividends on Registered Dividend Shares will be forfeited in the same way.

No interest shall be paid on dividends declared pending their collection.

All issued Shares of the Company other than Bearer Shares shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated to that effect by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of Registered Shares, the address of its residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number of Shares of the relevant Class held by him. Each transfer of a Share other than a Bearer Share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favor of the Company.

Transfer of Bearer Shares shall be effected by delivery of the relevant Bearer Share certificates. Transfer of Registered Shares shall be effected by inscription of the transfer by the Company in the Register of Shareholders upon delivery of the certificate or certificates, if any, corresponding to such Shares, to the Company along with instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such Shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to that effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address shall be deemed to be at the registered seat of the Company, or at such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The ownership of a Share implies ipso jure acceptance of these Articles, and of the resolutions adopted by the Shareholders' meeting.

Shareholders are liable only for the amount paid up on their Shares.

The Company recognizes only one owner of each Share with respect to the exercise of any right recognized on Shareholders against the Company and in particular for the exercise of the voting right at Shareholders' meetings.

In case a Share is owned jointly by several owners, or if the ownership of such Share is disputed, the Company is entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one sole person has been designated as being vis-à-vis the Company the owner of such Share.

If a Registered Share is owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership thereof, it shall, upon instructions of the last owner of the full property right be registered jointly in the name of the usufruct holder and of the bare owner. Both the usufruct holder and the bare owner shall be convened to any Shareholders' meeting, either ordinary or extraordinary. The voting right shall be exercised in the following manner: the usufruct holder shall alone exercise the voting right in respect of any resolution of the Shareholders' meeting appropriating the Company's annual net income derived from its investments (dividend and interest less general expenses and taxes), from any net realized capital gains and from any net gains on foreign exchange transactions; the bare owner shall alone exercise the voting right in all other cases. If the Share ceases to be owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership, it shall, upon the joint instructions of the usufruct holder and of the bare owner, or of their legitimate successors in right, be registered as to its full ownership in the name of the new owner thereof.

If a Bearer Share is owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership thereof, the voting right shall be exercised as shall have been agreed between the usufruct holder and the bare owner. Absent such agreement, the Company is entitled to suspend the exercise of the voting right.

The owner of a Share which has been pledged shall retain the right to exercise all the rights attaching thereto.

The creditors or successors of a Shareholder must not, under any pretext, cause seals to be affixed on the Company's assets, nor request the liquidation and sale of the Company or of any of its assets nor involve themselves in any manner whatsoever in the Company's administration.

Lost and Damaged certificates

Art. 7. If any holder of Bearer Shares can prove to the satisfaction of the Company that its Share certificate has been stolen, lost, mutilated or destroyed, then, at its request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. Upon the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder any exceptional costs incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one stolen, lost, mutilated, or destroyed.

Restrictions on shareholding

Art. 8. The Board has the power to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any natural or corporate person or person of any other kind whose holding or acquisition may, in the opinion of the Board, (i) results in a breach of any Luxembourg or foreign law, or (ii) results in the Company becoming subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws) or (iii) results in the Company possibly incurring any tax liability or suffering any other disadvantage, notably pecuniary, including a requirement to register under any securities, investment or similar laws or requirements of any country or authority, which the Company might not otherwise have incurred or suffered. Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares in the Company by any citizen or resident of, or any corporate person or partnership or any other person organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or by any estate or trust that is considered a US person by the US tax authorities (hereinafter a "US Person").

For such purposes, the Company may:

1. decline to issue or to transfer any Share where it appears to it that such issue or transfer would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a US Person or by a person who is precluded from holding Shares in the Company,

2. at any time require any person (i) whose name is entered in the Register of Shareholders or (ii) who is otherwise known to the Company as owning Shares or (iii) who is seeking to register the transfer of Shares, to provide the Company with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a US Person or in a person who is precluded from holding Shares in the Company,

3. decline to accept the vote at any meeting of Shareholders of the Company of (i) any US Person or of (ii) any person who is precluded from holding Shares in the Company, and

4. where it appears to the Company that (i) any US Person or (ii) any such person who is precluded from owning Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares, or may become a beneficial owner as a result of a transfer of Shares, and if such person does not transfer its Shares to a person

who, in the opinion of the Board, is not precluded from holding Shares, the Company may compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(a) the Company shall serve a notice (hereinafter called the Redemption Notice) upon the owner of such Shares, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its last address known to the Company or appearing in the Register of Shareholders. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Registered or Bearer Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the Dealing Day specified in the Redemption Notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder. The redeemed Shares shall be cancelled and the Shares previously held by him and, if applicable, its name shall be deleted from the Register of Shareholders;

(b) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the Redemption Price) shall be an amount equal to the Dealing Price of such Shares, determined in accordance with Article 25 hereof;

(c) payment of the Redemption Price shall be made to the Shareholder appearing as the owner thereof and shall be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but, if a Share certificate shall have been issued, only upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or in any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid against surrender of the Registered or Bearer Share certificate(s). It being understood that any transfer commission is to be borne by the relevant Shareholder;

(d) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Powers of the general meeting of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. Subject to the powers granted by these Articles and by applicable Luxembourg laws and regulations to the Board, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It may in accordance with applicable Luxembourg laws and regulations change the Company's nationality.

General meetings

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held in the City of Luxembourg at the registered seat of the Company, or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of the month of April of each year at 3.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following business day. Shareholders' meetings including the annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

The annual general meeting of Shareholders hears the management report of the Board, examines the report of the independent auditor and, if thought fit, approves the accounts.

After approval of the accounts, the general meeting, by separate vote, decides on the discharge of the Directors. That discharge is valid only if the accounts do not contain any omission or false information which conceals the true situation of the Company and, with respect to acts taken beyond the scope of the Articles, only if such acts have been specifically indicated in the notice of the meeting.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of Shares of either Class may be convened by the Board to decide on any matters relating to such Classes and/or to a variation of their rights.

The chairman (the "Chairman"), any vice-chairman (the "Vice-Chairman") or in their absence any other Director or in the absence of all of these persons, a person chosen by the Shareholders by a simple majority of the votes shall preside at meetings of Shareholders.

The Chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers whom together will form the bureau of the meeting.

Convening notice

Art. 11. Shareholders shall meet upon call by the Chairman, any Vice-Chairman, or any two Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent at least 8 (eight) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the

Shareholder's address in the Register of Shareholders, without there being an obligation to evidence that that formality has been accomplished.

If Bearer Shares are in issue the notice shall, in addition, be published twice with an interval of eight (8) clear days and at least eight (8) days before the date set for the meeting in the Memorial and in one newspaper published in Luxembourg. Unless otherwise required by applicable Luxembourg laws and regulations, the Company will use its website as the general communication medium with its Shareholders and the general public.

A Shareholders' meeting must be convened if one or more Shareholders owning together at least ten (10) per cent of the total number of whole Shares so require. In that case the Shareholder or Shareholders concerned must specify the items to be put on the agenda and the Shareholders' meeting must be convened so as to be held within one month from the date of the relevant request.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior notice.

In order to attend a Shareholders' meeting Shareholders must deposit their Bearer Share certificates at such place as specified in the convening notice at least five (5) clear days before the date set for that meeting. Registered Shareholders, as well as bearer Shareholders must, within the same timeframe, inform the Company in writing of their intention to participate in that meeting.

The Board may determine all other formalities that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting. The Board may in its discretion waive compliance with these requirements.

The resolutions adopted by the Shareholders shall be recorded in minutes. Such minutes shall be signed by the members of the bureau and by the Shareholders who so request. The proxies shall remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Board or by any two Directors.

Irrespective of the items on the agenda, the Board is entitled to adjourn any Shareholders' meeting, either ordinary or extraordinary, in accordance with such forms and to such dates as are provided by applicable Luxembourg laws and regulations.

Quorum and Votes

Art. 12. For any general meeting of Shareholders, other than extraordinary general meetings of Shareholders convened for the purpose of amending these Articles, the resolutions in order to be valid need to be adopted by a simple majority of the votes cast of such Shares present or represented.

As long as the Company has several Classes of Shares, the provisions of the preceding paragraphs shall *mutatis mutandis* apply to the resolutions taken at such meetings called for the Shareholders of either Class other than resolutions taken in accordance with paragraph 8 hereof.

The extraordinary general meeting of Shareholders convened for the purpose of amending these Articles can only be validly held if at least one half of the total number of whole Shares is present or represented and if the agenda of the meeting specifies the proposed amendments and, if applicable, spells out the text of those relating to the Company's object or form. If the first of these conditions is not fulfilled, the Shareholder's meeting may be reconvened in the manner provided by these Articles and by applicable Luxembourg laws and regulations, by announcements published twice, at an interval of 15 (fifteen) clear days and 15 (fifteen) days prior to the date set for the meeting in the Memorial and in two newspapers published in Luxembourg. That reconvening notice contains the agenda of the first meeting and specifies the date of that meeting and the outcome thereof.

The reconvened meeting validly acts irrespective of the number of whole Shares represented.

In the two meetings the resolutions in order to be valid need to be adopted by a two-thirds majority of the votes cast of all the Shares present or represented.

Any amendments affecting the rights of the holders of Shares of any Class *vis-à-vis* those of any other Class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of each relevant Class. Any amendments affecting the rights of the holders of the Beneficiary Units as described under Article 13 below shall further be subject to the consent of the holders of Beneficiary Units deciding at the majority of two thirds of the votes calculated by reference to the number of Beneficiary Units in issue ("Two thirds Majority").

Each whole Share is, regardless of the Net Asset Value of such Share, entitled to one vote.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders either in person or by appointing in writing by e-mail, telefax, telegram or by any other similar means of communication, another person, who does not need to be a Shareholder, as its proxy. The Board may determine the form of proxy to be used and it may require that the proxies be deposited at least five (5) clear days before the date set for that meeting.

The voting shall be expressed by a show of hands, except if the Shareholders' meeting decides otherwise by a simple majority.

Notwithstanding the paragraph above each Shareholder may also vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered seat or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company

which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

The election of the members of the Board shall be made by secret ballot if a Shareholder so requires.

Beneficiary units

Art. 13. The Board may issue one or several beneficiary units ("Beneficiary Unit(s)"). Additional Beneficiary Unit(s) may be issued by the Board with the prior consent of the holder(s) of Beneficiary Unit(s) deciding at a Two thirds Majority. All Beneficiary Unit(s) shall be issued in registered form only and at an issue price of 1 euro.

Provisions under Article 6 regarding registered Shares above shall apply mutatis, mutandis to registered Beneficiary Units.

Holder(s) of Beneficiary Unit(s) shall be entitled to submit to the annual general meeting of Shareholders a list of candidates for election to the Board. Such list shall be agreed upon by the holder(s) of Beneficiary Unit(s) deciding at a Two thirds Majority.

All directors will have to be elected from such list. The list of candidates shall contain at least twice as many names as the number of directors to be elected. Such list shall be made available to the Shareholders at least eight (8) days prior to the relevant general meeting of Shareholders.

Without prejudice to the rights of the general meeting of Shareholders as described in Article 14 below, holder(s) of Beneficiary Unit(s) shall be entitled to remove any director with or without cause by resolution adopted at a Two thirds Majority.

Subject to Article 12 above, no voting right shall be attached to Beneficiary Unit(s).

Beneficiary Unit(s) may be redeemed by the Company upon request of its/their holder(s) at the redemption price of 1 euro which shall be paid within a period which shall not exceed five (5) Luxembourg bank business days after the redemption request provided that the certificates if any have been received by the Company. Beneficiary Units may be transferred (i) at the discretion of the transferor to any person that, directly or indirectly, controls, is under common control with, or is controlled by a holder of a Beneficiary Unit or (ii) subject to the consent of the holders of Beneficiary Units deciding at the Two thirds Majority, to any other person.

Board of directors

Art. 14. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three (3) members who may be physical persons or legal entities. Members of the Board need not be Shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting on a list of candidates recommended by the holder(s) of Beneficiary Units as described under Article 13 above; Shareholders shall further determine their number and the duration of their office which shall not exceed six (6) years.

Directors are always re-eligible. They may be removed at any time with or without cause by resolution adopted by the general meeting of Shareholders or by resolution adopted by the holder(s) of Beneficiary Units as described under Article 13 above or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting provided that the new director (s) shall be appointed on a list of candidates recommended by the holder(s) of Beneficiary Unit(s) as described under Article 13 above.

If the office of a Director becomes vacant, the majority of the remaining Directors may fill the vacancy by appointing a replacement director on a provisional basis until the final appointment is made by the next general meeting.

A Director elected in replacement of another Director whose mandate has not expired shall terminate the mandate of its predecessor.

The Board may under its own responsibility delegate to third parties the execution of the tasks described in Appendix II of the 2010 Law.

The Board may in particular appoint a management company for the execution of these tasks. The Prospectus shall contain information on this management company.

Proceedings of the board

Art. 15. The Board shall choose from among its members a Chairman and one or more Vice-Chairmen.

The Board shall meet as often as the Company's interests so require and each time the Chairman or any Vice-Chairman, convenes it. The Chairman or, in its absence, any Vice-Chairman, or in its absence, any other Director, must convene the Board if at least two Directors acting jointly so require.

The Chairman or, in its absence, any Vice-Chairman, or in its absence, any other Director designated at the beginning of the meeting shall preside at meetings of the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given by letter, by telefaxed letter, by e-mail or by telephone (confirmed in writing) to all Directors at least five (5) days in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived if all the Directors are present or represented or by the consent in writing of each Director given by letter, by telefaxed letter, by e-mail or by telephone (confirmed in writing). A separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing by letter, by telefaxed letter or by e-mail another Director as its proxy.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present (which may be by way of a telephone or video conference call, provided at least two Directors are physically present) or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that the number of votes for or against a resolution are equal, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of urgency resolutions of the Board may also be passed in the form of a written resolution in identical terms which shall be approved and signed on one or more counterparts by all the Directors. Approval shall be in writing by e-mail, telefax, telegram or any other means of communication. All such approvals together with the resolution shall form the record of such decision.

Minutes of board meetings

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman and a second Director present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two Directors.

Powers of the board - Determination of investment policies

Art. 17. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by these Articles or by applicable Luxembourg laws and regulations to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

The Board may in particular:

- pursuant to the provisions of these Articles and of applicable Luxembourg laws and regulations issue and redeem Shares of the Company;
- decide to set up one or more management, executive or advisory committees whose members may but need not be Directors, determine their powers and procedure;
- appoint and revoke the executives and employees of the Company, determine their powers and remuneration.

The Board has, in particular, the power to determine the corporate policy within such investment restrictions as may be imposed by the 2010 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Prospectus.

In the determination and implementation of the investment policy, the Board may cause the assets of the Company to be invested in:

1. transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a Regulated Market, and/or
2. transferable securities and money market instruments dealt in on an Other Regulated Market in a member state of the European Union (a "Member State"); and/or
3. recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a Regulated Market, a stock exchange in an Other State or on an Other Regulated Market and such admission is secured within a year of issue.

(For this purpose the terms "Regulated Market", "Other Regulated Market" and "Other State" shall have the same meaning as in the Prospectus; and/or

4. units of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised according to Directive 2009/65/EC as may be amended and/or other undertakings for collective investment (UCIs) within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 2009/65/EC as may be amended, should they be situated in a Member State or not, provided that:

- such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

- the level of protection for unit-holders in the other UCIs is equivalent to that provided for unit-holders in a UCITS, and in particular that the rules on asset segregation, borrowing, lending, uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 2009/65/EC as amended;

- the business of the other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

No more than ten (10) per cent of the UCITS' or the other UCIs' assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, be invested in aggregate in units of other UCITS or other UCIs; and/or

5. deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than twelve (12) months, provided that the credit institution has its registered seat in a Member State or, if the registered seat of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law; and/or

6. money market instruments other than those dealt in on a Regulated Market, which are liquid and whose value can be determined with precision at any time, if the issuer or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or

- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on Regulated Markets referred to in items (1), (2) or (3) above, or

- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law, or

- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second and the third indents and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least ten million euros (EUR 10,000,000) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line;

7. financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments in accordance with article 41(1) g) of the 2010 Law.

Provided that the Company may also invest in transferable securities and money market instruments other than those referred to above being understood that the total of such investment shall not exceed ten (10) per cent of the Company's net assets.

The Company may invest up to a maximum of thirty-five (35) per cent. of its net assets in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a Member State, its local authorities, by an Other State or by public international bodies of which one or more Member States are members.

The Company may further invest up to one hundred (100) per cent. of its net assets, in accordance with the principle of risk spreading, in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities or by a non-Member State or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided the Company holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent. of its total net assets.

In case of investment in the units of other UCITS and/or other UCIs that are linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding or managed directly or by delegation by the Investment Manager or by the Investment Adviser of the Company (Linked Company), no subscription or redemption fees may be charged to the Company, except for subscription or redemption fees directly payable to the target fund.

Directors' and Officers' interest

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, member, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who is a Director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next meeting of Shareholders.

Indemnity

Art. 19. The Company may indemnify any Director, officer or employee of the Company, and its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which

he may be made a party by reason of its being or having been a Director, officer or employee of the Company. Such person shall be indemnified for any damages incurred in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Representation

Art. 20. Vis-à-vis third parties the Company shall be bound without any limitation either by the joint signatures of any two Directors or any one Director signing jointly with any other duly authorized signatory.

The Board may grant specific powers for any specific purpose to any other person and determine the limits within which such person may bind the Company vis-à-vis third parties.

The Directors have no personal liability with respect to the Company's obligations.

The Directors are responsible vis-à-vis the Company, in accordance with applicable Luxembourg laws and regulations, for the proper performance of their mandate and for faults of serious mismanagement.

They are jointly and severally liable both vis-à-vis the Company and vis-à-vis third parties for any damage resulting from a violation of any applicable law or of these Articles. They shall be released from that liability, with respect to violations in which they have not participated, only if no fault can be attributed to them and if they have brought such violations to the attention of the first Shareholders' meeting taking place after they learned of such violations.

Remuneration

Art. 21. The general meeting of Shareholders may allocate annually to the Directors and officers of the Company a fixed or variable compensation or remuneration.

That amount shall be distributed among the Directors as they shall determine amongst themselves.

Auditor

Art. 22. The general meeting of Shareholders shall appoint a réviseur d'entreprises agréé who shall carry out the duties prescribed by the 2010 Law.

Valuations and Suspension of valuations

Art. 23. The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined on each Dealing Day as to the Shares of each Class of Shares by the Company, but so that no day observed as a holiday or as only a half business day by banks in Luxembourg shall be a Dealing Day.

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of Shares during:

(a) any period when any market or stock exchange on which, in the opinion of the Board, a material part of the investments attributable to the Company for the time being are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereat are substantially restricted or suspended; or

(b) the existence of any State of affairs, which in the opinion of the Board, constitutes an emergency as a result of which disposals or valuations of assets attributable to the Company would be impracticable; or

(c) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to the Company; or

(d) any period during which the Company is unable to repatriate moneys for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of moneys involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) when redemption requests are received for an amount exceeding ten (10) per cent of the net assets of the Company; or

(f) in case of a proposal to dissolve and liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of Shareholders for that purpose.

The Company will suspend the redemption and issue of Shares forthwith upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation or upon the order of the CSSF.

Shareholders having requested subscription, redemption or conversion of their Shares shall be notified in writing of any such suspension within seven days of their request and shall be promptly notified of the termination of such suspension.

Determination of net asset value

Art. 24. The share capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company.

The Net Asset Value of each Class of Shares shall be expressed in EUR as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Dealing Day by dividing the net assets corresponding to each Class of Shares, being the value of the assets attributable to that Class of Shares less the total liabilities attributable to that Class of Shares, by the number of

Shares of that Class then outstanding and by taking into account the total amount of dividends respectively paid on the Dividend Shares and accumulated on the Accumulation Shares, if any, within such Class.

Though the reporting currency of the Company is the EUR, the Net Asset Value of the different Classes may also be expressed in other currencies as determined by the Board and set forth in the Prospectus. To that effect the Net Asset Values in EUR are merely converted into these other currencies at the applicable exchange rates on each Dealing Day.

The Net Asset Value shall be determined in accordance with the principles laid down in the Articles and in such further valuation regulations as may be adopted from time to time by the Board and further described in the Prospectus.

The valuation of the net assets of the Company shall be made in the following manner:

1. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or a deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);
- (c) all securities, Shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the expenses of the Company resulting from its reorganization under the 2010 Law insofar as the same have not been written off; and
- (g) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

2. The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

- (a) the value of any cash in hand or an deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (b) the value of all securities which are listed on an official stock exchange or traded on any other Regulated Market will be valued at the closing prices in all stock markets on the relevant Dealing Day. If there is more than one stock exchange on which the securities are listed, the Board may in its discretion select the stock exchange which is the principal exchange for such purposes.

In the case of securities for which the trading volume on a stock exchange is minimal and/or of which the last available quoted price is not representative of their fair value and for which a secondary market among securities brokers exists, on which fair market prices are offered, the Board may value such portfolio securities on the basis of prices so determined;

- (c) securities traded on a Regulated Market are valued in the same manner as the listed securities;
- (d) securities which are not listed on an official stock exchange or traded on Regulated Market shall be valued by the Company in accordance with valuation principles decided by the Board, on the basis of their expected sale price;
- (e) term deposits shall be valued at their nominal value increased by accrued interest; and
- (f) amounts determined in accordance with such valuation principles shall be translated into the currency of the Company's accounts at the respective average exchange rates, using the relevant rates quoted by a bank or another first class financial institution.

If pursuant to special circumstances, such as a hidden credit risk, valuation according to the above described principles is impracticable or unfair, the Company is authorized to use other generally accepted valuation principles as may be verified by its independent auditors, in order to obtain a fair determination of the value of the assets of the Company.

3. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all borrowings, bills and other amounts due;
- (b) all administrative expenses due or accrued including the costs of registration with regulatory authorities as well as legal and audit fees, all fees payable to the Investment Advisers, the Custodian and any representatives and agents of the Company, the cost of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, marketing and advertisement expenses;
- (c) all known liabilities, due or not yet due including the amount of dividends declared but not yet paid;
- (d) an appropriate amount set aside for taxes due at the date of the valuation and other provisions or reserves determined by the Board; and
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind due to third parties.

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Company may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

4. For the purpose of valuation under this Article:

(a) Shares in respect of which the Board has issued a Redemption Notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Dealing Day until immediately after the close of business on such Dealing Day, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares;

(c) effect shall be given on any Dealing Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Dealing Day, to the extent practicable; and

(d) upon the payment of dividends to the holders of Dividend Shares, the Net Asset Value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such dividends and the corresponding amount shall be retained in the assets of the Company in favour of the Accumulation Shares.

Subscription price

Art. 25. When Shares are issued by the Company, the Net Asset Value is calculated in accordance with Article 24 hereof. The issue price of Shares to be issued is based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class of Shares on the relevant Dealing Day, as determined in compliance with article 24 hereof plus an additional subscription fee of up to three point five (3.5) per cent or other costs as determined by the Board and as disclosed in the Prospectus.

The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board and shall not exceed five (5) bank business days after the date on which the Shares were allotted.

The Dealing Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, including a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board, consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

Redemption and Conversion of shares

Art. 26. As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own Shares on any Dealing Day.

Any Shareholder may request the redemption of all or of part of its Shares by the Company provided that:

- the Company may, if compliance with such request would result in a holding of Shares in the Company of a lower aggregate amount or number of Shares than that determined by the Board from time to time and disclosed in the Prospectus, redeem all the remaining Shares held by such Shareholder; and

- the Company shall not be bound to redeem on any Dealing Day more than ten (10) per cent of the net assets of the Company.

If the Company receives requests for redemptions of a greater number of Shares than described above, it may declare that such redemptions are deferred on a pro-rata basis until the next Dealing Day, as described in further detail in the Prospectus. On such Dealing Day such requests shall be complied with in priority to later requests.

For the purpose of this Article, conversions are considered as redemptions.

Whenever the Company shall redeem Shares, the redemption price is based on the Net Asset Value per Share determined on the relevant Dealing Day less a redemption charge of up to one (1) per cent if the Board so decides and as disclosed in the Prospectus.

The redemption proceeds shall be paid normally within five (5) business days after the relevant Dealing Day or, if later, after the date the Share certificates (if issued) have been received by the Company.

If in the sole judgment of the Company, there exist exceptional circumstances in which the liquidity of the portfolio of the Company's assets is not sufficient to enable the payment to be made within the period specified in the preceding paragraph, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter, without interest.

Any request for redemption must be filed or confirmed by the Shareholder requesting redemption in written form with the Company or with any person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares such as decided by the Board from time to time and disclosed in the Prospectus. The certificate or certificates of the Shares to be redeemed (if issued), accompanied by proper evidence of transfer or assignment, must be received by the Company or by the agent appointed by the Company for that purpose before the Dealing Price may be paid.

The Dealing Price may also be satisfied, upon request or approval of the relevant Shareholder, by allocation of securities equal in value to the Dealing Price. The securities vested by the Company to a Shareholder in lieu of the Dealing Price shall be determined as to their nature and type on an equitable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders. Any securities vested by the Company shall be valued in a valuation report by the Company's auditor and its report shall be deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Any Shareholder may request conversion of the whole or part of its Accumulation Shares into Dividend Shares and vice versa on the basis of the relevant Net Asset Values.

If, for a period of four consecutive weeks, the net assets of the Company are less than EUR 35,000,000 (thirty five million euro), the Board may (i) suspend the redemption and issue of the Shares and it shall convene a general meeting of Shareholders in order to deliberate on the future prospects of the Company, including its dissolution and liquidation or (ii) redeem all (but not some) of the Shares of the Company at a price reflecting the anticipated realization and liquidation costs of closing the Company, but without the application of any redemption charge.

Accounting year

Art. 27. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December.

The accounts of the Company shall be expressed in EUR. The annual accounts, including the audited balance sheet and profit and loss account, the notes thereto and the Board's report will be made available at the registered office of the Company not less than fifteen (15) days prior to each annual general meeting.

Distributions

Art. 28. The Shareholders shall, upon the proposal of the Board, subject to any interim dividends having been declared or paid, determine how the results of the Company shall be disposed of.

Interim dividends may, at the discretion of the Board, be declared on Dividend Shares subject to such further conditions as set forth by applicable Luxembourg laws and regulations, and be paid out on the Dividend Shares out of the net assets of the Company, except that the net assets of the Company must exceed, after distribution, the minimum amount as provided for by applicable Luxembourg laws and regulations.

The dividends declared will be paid in EUR. However, the Board may resolve that dividends be also paid in other currencies. Dividends shall be paid at such places, times and according to such modalities as may be determined by the Board. Stock dividends may be declared.

No dividends shall be declared in respect of Accumulation Shares. Whenever a dividend is declared on the Dividend Shares an amount corresponding thereto will be retained in the assets of the Company in favour of the Accumulation Shares.

Merger of the company

Art. 29. Merger decided by the Board

The Board may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the Shareholders, as follows:

- 1) The Board may decide to proceed with a merger of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with:
 - another Luxembourg or foreign UCITS (the "New UCITS"); or
 - a sub-fund thereof,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Company as shares of this New UCITS, or of the relevant sub-fund thereof as applicable.

In case the Company is the receiving UCITS (within the meaning of the 2010 Law), solely the Board will decide on the merger and effective date thereof.

In case the Company involved in a merger is the absorbed UCITS (within the meaning of the 2010 Law), and hence ceases to exist, the general meeting of the Shareholders has to approve, and decide on the effective date of such merger by a resolution adopted with no quorum requirement and at a simple majority of the votes cast at such meeting.

Merger decided by the Shareholders

Notwithstanding the provisions under section above "Merger decided by the Board", the general meeting of Shareholders may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the Shareholders, as follows:

The general meeting of the Shareholders may decide to proceed with a merger of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with:

- a New UCITS; or
- a new sub-fund thereof.

The merger decision shall be adopted by the general meeting of Shareholders with (a) a presence quorum requirement of at least one half of the share capital of the Company; and (b) a simple majority requirement of the votes validly cast.

Rights of the Shareholders and Costs to be borne by them

In all the merger cases under sections above, the Shareholders will in any case be entitled to request, without any charge other than those retained by the Company to meet disinvestment costs, the repurchase or redemption of their Shares in accordance with the provisions of the 2010 Law.

Any cost associated with the preparation and the completion of the merger shall neither be charged to the Company nor to its Shareholders.

Dissolution and Liquidation

Art. 30. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

Whenever the share capital falls below two thirds (2/3) of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one fourth (1/4) of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth (1/4) of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds (2/3) or one fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidator(s) to the holders of Shares in proportion to their holding of Shares of a given Class.

Amendments to the articles of incorporation

Art. 31. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915. The rights attached to the Beneficiary Units as described under Article 13 above, may however not be amended without the consent of the holder(s) of Beneficiary Unit(s) deciding at a Two thirds Majority.

General

Art. 32. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended) and the 2010 Law.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,800.- EUR.

There being no further items on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAN-HOLDING (la «Société»), une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7023, constituée suivant acte de Me Carlo FUNCK, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 41 du 26 mai 1964,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois conformément à un acte du notaire en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1114, du 28 mai 2010.

L'assemblée Assemblée») est ouverte à 11 heures (heure de Luxembourg) sous la présidence de Monsieur Alain GEORGES, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Olivier VENDITTI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques B. VAYSSE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Les actionnaires nominatifs de la Société ont été convoqués à l'Assemblée par le biais d'une convocation comprenant l'ordre du jour et transmise par courrier à chaque actionnaire nominatif de la Société en date du 18 juillet 2012, ladite convocation ayant été rendue disponible sur le site internet de la Société en date du 16 juillet 2012.

II. - Tous les actionnaires ont en outre été convoqués à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par le biais de convocations publiées deux fois au Mémorial et au Luxembourger Wort les 11 juillet et 20 juillet 2012.

III. - Le nom des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Il appert de ladite liste de présence que 119.151 actions sur les 148.956,99 actions en circulation au 25 juillet 2012 sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. - En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

Modification des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les modifications et mises à jour suivantes:

a) Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), remplacement de toutes les références à la loi de 2002 par des références à la Loi de 2010 dans l'ensemble des Statuts et introduction d'un nouvel Article 29 relatif aux fusions et conforme aux dispositions de la Loi de 2010;

b) Modification de l'Article 8 afin de clarifier les restrictions en matière d'actionnariat, notamment en spécifiant que la Société pourra restreindre la propriété des actions de la Société dans le chef de toute personne considérée comme un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique aux yeux des autorités fiscales des Etats-Unis;

c) Modification de l'Article 12, notamment afin de supprimer l'exigence de quorum applicable aux assemblées générales ordinaires des actionnaires et de clarifier les dispositions relatives à la représentation des actionnaires et aux moyens de vote aux assemblées générales des actionnaires;

d) Insertion d'un nouvel Article 13 de manière à préciser que la Société pourra émettre une ou plusieurs parts bénéficiaires dont le ou les titulaires auront le droit (i) de soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires une liste de candidats en vue de leur élection au sein du conseil d'administration de la Société, étant entendu que tous les directeurs devront être désignés à partir de ladite liste et (ii) sans préjudice des droits de l'assemblée générale des actionnaires, de révoquer tout administrateur, avec ou sans cause, par voie de résolution adoptée à la majorité des deux tiers des voix; en conséquence, modification de l'Article 12, de l'Article 14 (l'ancien Article 13) et introduction d'un nouvel Article 31;

e) Modification des Articles 5, 6, 15 (ancien Article 14) et 17 (ancien Article 16);

f) Modification de l'Article 27 (ancien Article 26) afin de supprimer la phrase précisant que les comptes annuels, les notes y relatives et le rapport du conseil seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires;

Ensuite, après avoir examiné les points à l'ordre du jour, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE DE modifier les Statuts afin de refléter les modifications et mises à jour suivantes:

a) Suite à l'entrée en vigueur de la Loi de 2010, remplacement de toutes les références à la loi de 2002 par des références à la Loi de 2010 dans l'ensemble des Statuts et introduction d'un nouvel Article 29 afin de prévoir que le conseil d'administration et les actionnaires de la Société peuvent décider de procéder à une fusion de la Société, sous réserve des conditions et procédures imposées par la Loi de 2010.

b) Modification de l'Article 8 afin de clarifier les restrictions en matière d'actionnariat, notamment en spécifiant explicitement que la Société pourra restreindre la propriété des Actions de la Société dans le chef de tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association ou autre personne organisée ou établie selon les lois d'un Etat, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust considéré(e) comme un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique aux yeux des autorités fiscales des Etats-Unis.

c) Modification de l'Article 12, notamment afin de supprimer l'exigence de quorum applicable aux assemblées générales ordinaires des actionnaires et de clarifier les dispositions relatives à la représentation des actionnaires et aux moyens de vote aux assemblées générales des actionnaires.

d) Insertion d'un nouvel Article 13 de manière à préciser que la Société pourra émettre une ou plusieurs parts bénéficiaires dont le ou les titulaires auront le droit (i) de soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires une liste de candidats en vue de leur élection au sein du conseil d'administration de la Société, étant entendu que tous les directeurs devront être désignés à partir de ladite liste et (ii) sans préjudice des droits de l'assemblée générale des actionnaires, de révoquer tout administrateur, avec ou sans cause, par voie de résolution adoptée à la majorité des deux tiers des voix calculée eu égard au nombre de parts bénéficiaires en circulation, et, en conséquence:

- modification de l'Article 12 afin d'introduire une référence à toute modification ayant un impact sur les droits des titulaires de parts bénéficiaires, tel que décrit au nouvel Article 13;

- modification de l'Article 14 (l'ancien Article 13) afin de (i) ramener à trois le nombre minimum de membres du conseil d'administration de la Société, (ii) prévoir que les administrateurs seront désignés par les actionnaires, à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, à partir d'une liste de candidats recommandés par le ou les titulaires de la ou des parts bénéficiaires, tel que décrit au nouvel Article 13, et (iii) refléter les modifications apportées au nouvel Article 13 eu égard à la révocation des administrateurs;

- et introduction d'un nouvel Article 31 afin de prévoir que les Statuts pourront être modifiés par les actionnaires réunis en assemblée générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité prévues dans la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, étant entendu que les droits attachés aux parts bénéficiaires, tel que décrit au nouvel Article 13, ne pourront toutefois pas être modifiés sans le consentement du ou des titulaires de la ou des parts bénéficiaires statuant à la majorité des deux tiers des voix calculée par référence au nombre de parts bénéficiaires en circulation.

e) Modification des Articles 5, 6, 15 (ancien Article 14) et 17 (ancien Article 16), afin de:

- prévoir explicitement que (i) la Société peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres, conformément aux conditions édictées par la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation incombant au réviser d'entreprises de produire un rapport d'évaluation, et pour autant que lesdits titres répondent à la politique ainsi qu'aux restrictions d'investissement précisées dans le prospectus de la Société, et que (ii) tous les frais encourus dans le cadre d'un apport en nature de titres seront à la charge du ou des actionnaires concernés effectuant ledit apport;

- supprimer les dispositions relatives aux actions nominatives détenues en «trust»;

- prévoir explicitement (i) qu'en cas d'égalité des voix en faveur ou contre une résolution, le président assurant la présidence des assemblées du conseil d'administration de la Société aura une voix prépondérante et (ii) qu'en cas d'urgence, les résolutions seront approuvées par écrit, par courrier électronique, fax, télégramme ou par tout autre moyen de communication;

- (i) remplacer la référence à «Etat Eligible» par une référence à «Autre Etat», (ii) remplacer la référence à la «Directive 85/611/CEE» par une référence à la «Directive 2009/65/CE», et (iii) introduire les références à «Marché Réglementé» et «Autre Marché Réglementé».

f) Modification de l'Article 27 (ancien Article 26) afin de supprimer la phrase précisant que les comptes annuels, les notes y relatives et le rapport du conseil seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Deuxième résolution

En conséquence des modifications susmentionnées apportées aux Statuts, l'Assemblée DECIDE DE reformuler les Statuts, dont la version originale est rédigée en anglais, afin de leur donner la teneur suivante:

Dénomination

Art. 1^{er}. Il est formé entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions (les Actionnaires), une société sous forme de société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination de «PAN-HOLDING» (ci-après, la «Société»).

Durée

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des Actionnaires prise de la manière prévue par les lois et règlements applicables à Luxembourg.

Objet social

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les sommes mises à sa disposition en valeurs mobilières et / ou dans d'autres actifs financiers liquides tels que visés par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif qui transpose la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée (ci-après, la «Loi de 2010») avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire participer ses Actionnaires au résultat de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010.

Siège social

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration (le Conseil).

Des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège social ou entre ce siège et les personnes dont l'implication est nécessaire pour la conduite adéquate des affaires et qui se trouvent à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circons-

tances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront faites et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes ou l'une des personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

Capital social - Actions - Catégories d'actions

Art. 5. Le capital social est exprimé en euros (EUR) et est représenté par des actions sans valeur nominale (les Actions) et sera à tout moment égal au total des avoirs nets de la Société tel que défini à l'Article 24 ci-dessous.

Le capital social minimum de la Société est de EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros).

Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et, dans la mesure où des Actions nominatives sont concernées, des fractions de celles-ci jusqu'à quatre décimales, conformément à l'Article 25 ci-dessous, basées sur la valeur nette d'inventaire (Valeur Nette d'Inventaire) par Action déterminée conformément à l'Article 24 ci-dessous, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement de celles-ci et de délivrer de telles Actions.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de titres, conformément aux conditions édictées par la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation incombant au réviseur d'entreprises de produire un rapport d'évaluation, et pour autant que lesdits titres répondent à la politique ainsi qu'aux restrictions d'investissement précisées dans le prospectus de la Société. Tous les frais encourus dans le cadre d'un apport en nature de titres seront à la charge du ou des Actionnaires concernés effectuant ledit apport.

La Société peut émettre différentes catégories d'actions (les Catégories ou Catégories d'Actions), telles que déterminées par le Conseil, qui peuvent différer inter alia de par leur structure de frais (frais de distribution, frais de souscription, frais de gestion d'investissement, etc.), de par la politique de distribution qui leur est applicable ou de par leur valeur initiale. Le Conseil peut créer des Catégories d'Actions supplémentaires conformément et dans les limites imposées par la Loi de 2010 et la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chaque Catégorie d'Actions peut être émise sous la forme d'actions de capitalisation (les Actions de Capitalisation) et/ou d'actions de distribution (les Actions de Distribution).

Les Actions de Distribution confèrent à leur titulaire le droit de percevoir le dividende dont la mise en paiement est décidée conformément à l'Article 28 ci-dessous. Les Actions de Capitalisation ne confèrent pas à leur titulaire le droit de percevoir des dividendes. Toutes les fois qu'un dividende est mis en paiement sur les Actions de Distribution, le montant correspondant sera affecté dans les actifs de la Société en faveur des Actions de Capitalisation suivant ce qui est prévu à l'Article 28 ci-dessous.

Le Conseil peut décider, le cas échéant, au sein de chaque Catégorie d'Actions et pour autant que différents types d'Actions aient été émis au sein de cette Catégorie, que lorsque la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Action de Capitalisation excède de 20 % (vingt pour cent) ou plus la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Action de Distribution, telles que ces Valeurs Nettes d'Inventaire auront été calculées par la Société conformément à l'Article 24 ci-dessous, de nouvelles Actions de Capitalisation pourront être émises, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque nouvelle Action de Capitalisation à émettre et la Valeur Nette d'Inventaire de chacune des Actions de Capitalisation en circulation étant diminuée par le même mécanisme afin d'être aussi proche que possible de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Action de Distribution émise et en circulation à la date d'émission de ces nouvelles Actions de Capitalisation et, le cas échéant, chaque fois au sein de la même Catégorie, le cas échéant. Les Actions de Capitalisation nouvelles à être émises de cette façon par le Conseil le seront sous la forme d'Actions entièrement libérées et seront attribuées aux seuls propriétaires d'Actions de Capitalisation de la même Catégorie émises et en circulation à ce moment, à l'exclusion des propriétaires d'Actions de Distribution de la même Catégorie, et ce en proportion du nombre d'Actions détenu par chacun d'eux à la date d'émission de ces nouvelles Actions de Capitalisation, chaque fois au sein de la même Catégorie, le cas échéant. En ce qui concerne les Actions nominatives, des fractions de telles Actions de Capitalisation peuvent être émises. Le facteur de pondération liant ces deux catégories d'Actions sera ajusté pour prendre en compte une telle opération sur capital.

Le Conseil peut décider d'imposer à l'égard d'une ou de plusieurs Catégories, un montant minimum de souscription et / ou un nombre minimum d'Actions à être souscrites et / ou un montant minimum à détenir et / ou un nombre minimum d'Actions à détenir, qui seront publiés dans le dernier prospectus en vigueur de la Société (le Prospectus). La dénomination de la Catégorie est décrite plus en détail dans le Prospectus.

Les Actions de chaque Catégorie d'Actions peuvent normalement être souscrites, rachetées ou converties durant tout jour de transaction (tel que défini ci-après).

Pour chaque Catégorie d'Actions, il devra y avoir au minimum un jour de transaction par semaine (chacun étant un jour de Transaction) tel que décrit plus en détail dans le Prospectus.

Actions nominatives - Actions au porteur

Art. 6. Le Conseil peut décider d'émettre des Actions nominatives (Actions Nominatives) et / ou au porteur (Actions au Porteur). Les Actions de Distribution au Porteur seront munies de coupons.

En ce qui concerne les Actions au Porteur, s'il en a été émis, les certificats seront établis dans des coupures déterminées en temps opportun par le Conseil. Si un titulaire d'Actions au Porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats dans d'autres coupures, aucun frais ne sera mis à sa charge. Dans le cas d'Actions Nominatives, les Actionnaires peuvent demander des certificats d'Actions. Cependant, si un Actionnaire ne demande pas expressément un certificat d'Actions, il recevra à la place de celui-ci une confirmation de sa détention d'Actions. Si un Actionnaire nominatif demande que plusieurs certificats d'Actions soient émis pour ses Actions, ou si un titulaire d'Actions au Porteur demande la conversion de ses Actions au Porteur en Actions Nominatives (ou vice versa), le Conseil peut décider librement d'imputer à cet Actionnaire un montant couvrant les frais administratifs résultant d'une telle émission et/ou d'un tel échange.

Aucun frais ne sera imputé lors de l'émission d'un certificat pour le solde des Actions détenues suite à un transfert, un rachat ou une conversion d'Actions.

Les certificats d'Actions au Porteur seront signés par 2 (deux) administrateurs de la Société (chacun un Administrateur) ou par 1 (un) Administrateur et par 1 (un) fondé de pouvoir dûment autorisé par le Conseil à cet effet. Les signatures des Administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par facsimile. La signature du fondé de pouvoir autorisé à cet effet sera manuscrite.

Des Actions seront émises seulement sous réserve de l'acceptation de la souscription et du paiement du Prix de Transaction par Action, selon des modalités décrites à l'Article 25 ci-dessous. Le souscripteur obtiendra, sans délai excessif, la délivrance de certificats d'Actions ou, conformément aux modalités ci-dessus, une confirmation de sa détention d'Actions.

Les dividendes, s'il y en a, seront payés aux Actionnaires, en ce qui concerne les Actions Nominatives, à leur adresse inscrite au registre des Actionnaires de la Société (ci-après le Registre des Actionnaires) ou à toute autre adresse communiquée au Conseil par écrit et, dans le cas d'Actions au Porteur, sur présentation des coupons de dividende appropriés à l'agent payeur ou aux agents payeurs désignés par la Société à cet effet.

Au cas où le coupon n'est pas présent pour un dividende endéans une période de 5 (cinq) ans suivant la date à laquelle un avis a été donné à cet effet, la Société est autorisée à déclarer que le dividende est acquis à la Société.

Les dividendes non réclamés sur les Actions de Distribution Nominatives se prescriront de la même manière.

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés pour la période courant jusqu'à leur paiement.

Toutes Actions émises de la Société, autres que des Actions au Porteur, seront inscrites dans le Registre des Actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par 1 (une) ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et un tel Registre des Actionnaires contiendra le nom de chaque détenteur d'Actions Nominatives, l'adresse de sa résidence ou son domicile élu tel que notifié à la Société et le nombre d'Actions de la Catégorie en question détenues par lui. Tout transfert d'une Action autre qu'une Action au Porteur sera inscrit dans le Registre des Actionnaires après le paiement des frais usuels tels qu'ils auront été approuvés par le Conseil.

Les Actions seront libres de toute restriction au droit de transfert et de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'Actions au Porteur se fera par la délivrance des certificats d'Actions au Porteur concernés. Le transfert d'Actions Nominatives se fera au moyen d'une inscription du transfert dans le Registre des Actionnaires par la Société après remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, correspondant à ces Actions, ainsi que des documents de transfert satisfaisants pour la Société.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations de la Société seront envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires.

Au cas où un tel Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société pourra permettre qu'une mention en soit faite dans le Registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée le cas échéant par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. L'Actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer le cas échéant.

La propriété d'une Action implique ipso jure l'acceptation des présents Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée des Actionnaires.

La responsabilité des actionnaires est limitée au montant payé sur leurs Actions.

La Société ne reconnaît pour l'exercice des droits accordés aux Actionnaires à son encontre et en particulier pour l'exercice du droit de vote aux assemblées des Actionnaires, qu'un seul propriétaire par Action en question.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une Action ou si la propriété de cette Action est contestée, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire de l'Action à l'égard de la Société.

Si une Action Nominative est possédée séparément en usufruit et en nue-propriété elle fera sur instruction du dernier titulaire de la pleine propriété, l'objet d'une double inscription, l'une au nom de l'usufruitier, l'autre au nom du nu-propriétaire. L'usufruitier et le nu-propriétaire doivent être tous les deux convoqués aux assemblées générales des Actionnaires, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires. Le droit de vote est exercé de la manière suivante: l'usufruitier l'exercera seul lorsque la décision de l'assemblée générale des Actionnaires portera sur l'affectation des revenus nets des investissements de l'année (dividendes et intérêts moins les frais généraux et impôts), des revenus nets réalisés en capital

et des revenus nets issus de transactions sur devises étrangères; le nu-proprétaire l'exercera seul dans tous les autres cas. Si l'Action cesse d'être possédée séparément en usufruit et en nue-proprété, elle fera l'objet d'une inscription en pleine proprété au nom du nouveau titulaire sur instructions des titulaires respectifs de la nue-proprété et de l'usufruit, ou de leurs ayants-droits légitimes.

Si une Action au Porteur est possédée séparément en usufruit et en nue-proprété, le droit de vote sera exercé de la manière convenue entre l'usufruitier et le nu-proprétaire. A défaut d'une telle convention, la Société est autorisée à suspendre l'exercice du droit de vote.

Le propriétaire d'une Action mise en gage continuera à exercer les droits afférents à cette Action.

Les créanciers ou héritiers d'un Actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition de scellés sur les actifs de la Société, en demander la liquidation ou la vente ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Certificats perdus et Endommages

Art. 7. Lorsqu'un détenteur d'Actions au Porteur peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'Actions a été volé, égaré, endommagé ou détruit, un duplicata pourra, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, et notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission d'un nouveau certificat d'Actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original sur la base duquel le nouveau certificat a été émis, deviendra sans valeur.

La Société peut à son gré imputer à l'Actionnaire tous frais exceptionnels encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Actions en remplacement d'un certificat volé, égaré, endommagé ou détruit.

Restrictions en matière d'actionariat

Art. 8. Le Conseil pourra édicter des restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'Actions) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour compte de toute personne physique ou morale ou de toute autre personne dont la situation, de l'avis du Conseil (i) entraînerait une violation de toute loi luxembourgeoise ou étrangère ou (ii) aurait pour effet de soumettre la Société à des lois autres que celles du Grand-Duché de Luxembourg (notamment des lois fiscales) ou (iii) pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou tous autres désavantages notamment financiers, y compris l'obligation de se faire enregistrer dans tout pays ou auprès de toute autorité en application de toutes lois ou réglementation sur les valeurs mobilières, les investissements ou similaires, que la Société n'aurait autrement pas encourus ou supportés. D'une manière spécifique, sans toutefois être limitatif, la Société pourra restreindre la propriété des Actions de la Société dans le chef de tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association ou autre personne organisée ou établie selon les lois d'un Etat, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust considéré(e) comme un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique aux yeux des autorités fiscales des Etats-Unis (ci-après, un «Ressortissant des Etats-Unis»). A cet effet, la Société pourra:

1. refuser l'émission ou la cession d'Actions lorsqu'il apparait que cette émission ou cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou le bénéfice économique de ces Actions à un Ressortissant des Etats-Unis ou à une personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire de la Société,

2. à tout moment demander à toute personne (i) dont le nom est inscrit au Registre des Actionnaires ou (ii) qui est autrement connue de la Société comme détenant des Actions ou (iii) qui demande à faire enregistrer la cession d'Actions, de fournir à la Société tout renseignement qu'elle estime nécessaire en vue de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient ou non à un Ressortissant des Etats-Unis ou à une personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire de la Société et,

3. refuser d'accepter le vote, à toute assemblée générale des Actionnaires de la Société, (i) de tout Ressortissant des Etats-Unis ou (ii) de toute personne non autorisée à détenir des Actions de la Société,

4. s'il apparait à la Société que (i) un tel Ressortissant des Etats-Unis ou (ii) une telle personne non autorisée à détenir des Actions de la Société, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions, suite à une cession d'Actions, est susceptible d'en être le bénéficiaire économique et si cette personne ne cède pas ses Actions à une personne à laquelle, de l'avis du Conseil, il n'est pas interdit de détenir des Actions, la Société pourra procéder au rachat forcé selon la procédure qui suit de toutes Actions détenues par un tel Actionnaire:

(a) la Société enverra un avis (appelé ci-après l'Avis de Rachat) au propriétaire de ces Actions lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où ce Prix de Rachat (tel que défini ci-dessus) sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai le ou les certificats d'Actions Nominatives ou au Porteur (s'il y en a) représentant les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour de Transaction spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être Actionnaire, les Actions rachetées seront annulées et les Actions qu'il détenait préalablement et, s'il y a lieu, son nom seront rayés du Registre des Actionnaires;

(b) le prix auquel les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le Prix de Rachat) sera égal au Prix de Transaction de ces Actions déterminé conformément à l'Article 25 ci-dessous;

(c) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'Actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, cependant, si un certificat d'Actions y relatif a été émis, le paiement sera effectué seulement contre remise du ou des certificats, représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou à l'une d'entre elles, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la part de la banque selon ce qui précède et contre restitution du / des certificat(s) d'Actions Nominatives ou au Porteur, étant entendu que toute commission de transfert incombera à l'Actionnaire en question;

(d) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuves suffisantes de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété effective d'une Action était différente de celle qui apparaissait à la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat concerné, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi.

Attributions de l'assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires de la Société. Dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil par les présents Statuts et par les lois et règlements applicables au Luxembourg, elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle peut changer la nationalité de la Société dans les conditions fixées par les lois et règlements applicables au Luxembourg.

Assemblées générales

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg Ville au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois d'avril de chaque année à 15:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant. Les assemblées générales d'Actionnaires y compris l'assemblée générale annuelle pourront se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent, de l'avis souverain et définitif du Conseil.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires entend le rapport de gestion du Conseil, examine le rapport du réviseur d'entreprises et approuve les comptes si elle les estime exacts.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes ne contiennent ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la Société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés par le Conseil dans les avis de convocation y relatifs.

Des assemblées spéciales des Actionnaires de quelque Catégorie que ce soit pourront être convoquées par le Conseil en vue de statuer sur des sujets ayant trait à cette ou à ces Catégories et / ou à une modification de leurs droits.

Les assemblées générales des Actionnaires sont présidées par le président (le «Président»), le vice-président (le «Vice-Président») ou, en leur absence, par tout autre Administrateur ou en l'absence de toutes ces personnes, par une personne choisie par les Actionnaires à la majorité simple des votes.

Le Président de l'assemblée générale nomme un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs qui formeront ensemble le bureau de l'assemblée.

Avis de convocation

Art. 11. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Président ou de tout Vice-Président ou de deux Administrateurs, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire nominatif à l'adresse de l'Actionnaire inscrite au Registre des Actionnaires, sans qu'il y ait l'obligation de prouver que cette formalité a été accomplie.

S'il existe des Actions au Porteur, l'avis sera en outre publié au Mémorial et dans un journal de Luxembourg, par annonces faites à deux reprises, avec un intervalle de 8 (huit) jours francs et 8 (huit) jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée générale. A moins qu'il n'en soit autrement disposé dans les lois et règlements applicables au Luxembourg, la Société utilisera son site internet comme moyen général de communication avec ses Actionnaires et le public.

Une assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée si un ou plusieurs Actionnaires représentant ensemble au moins 10 % (dix pour cent) du nombre total d'Actions entières le demandent. Dans ce cas, le ou les Actionnaires concernés devront indiquer les points à porter à l'ordre du jour et l'assemblée générale des Actionnaires devra être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois à compter de la demande en question.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils reconnaissent avoir connaissance de l'ordre du jour de celle-ci, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Pour être admis à une assemblée générale, les Actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs certificats d'Actions au Porteur au lieu désigné dans l'avis de convocation au moins 5 (cinq) jours francs avant la date fixée pour l'assemblée. Les Actionnaires nominatifs, ainsi que les Actionnaires au porteur, doivent informer par écrit dans le même délai la Société de leur intention d'assister à l'assemblée.

Le Conseil pourra déterminer toutes autres conditions à remplir pour participer à une assemblée générale des Actionnaires. Le Conseil pourra souverainement renoncer au respect de ces conditions.

Les décisions adoptées par les Actionnaires seront actées dans un procès-verbal. Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les Actionnaires qui le demandent. Les procurations resteront annexées à ceux-ci.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil ou par 2 (deux) Administrateurs.

Quels que soient les points à l'ordre du jour, le Conseil a le droit de proroger toute assemblée générale des Actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, dans les formes et aux dates prévues par les lois et règlements applicables au Luxembourg.

Quorum et Vote

Art. 12. Pour toute assemblée générale des Actionnaires autre que les assemblées générales extraordinaires des Actionnaires convoquées en vue de modifier les présents Statuts, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées à la majorité simple des votes de Actions présentes ou représentées.

Aussi longtemps que la Société a plusieurs Catégories d'Actions, les réserves des paragraphes précédents doivent mutatis mutandis être conformes aux résolutions prises lors de ces assemblées générales convoquées pour les Actionnaires de chaque Catégorie autres que les résolutions prises selon les dispositions du paragraphe 8 ci-dessus.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée dans le but de modifier les présents Statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du nombre total d'Actions entières est présente ou représentée et que si l'ordre du jour de l'assemblée générale indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée générale des Actionnaires peut être convoquée, de la façon prévue dans les présents Statuts et par les lois et règlements applicables au Luxembourg, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours francs d'intervalle et 15 (quinze) jours avant la date fixée pour l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour de la première assemblée générale et indique la date et le résultat de cette assemblée générale.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit le nombre d'Actions entières représentées.

Lors des deux assemblées générales, les résolutions sont valables si elles sont prises à la majorité des 2/3 (deux tiers) des votes de toutes les Actions présentes ou représentées.

Toute modification ayant un impact sur les droits des détenteurs d'Actions de n'importe quelle Catégorie par rapport à ceux d'une autre Catégorie est sujette auxdites conditions de quorum et de majorité pour chaque Catégorie d'Actions concernée. Toute modification ayant un impact sur les droits des détenteurs de Parts Bénéficiaires telles que précisées à l'Article 13 ci-après doit en outre obtenir le consentement des porteurs de Parts Bénéficiaires décidant à la majorité des deux tiers des voix calculés par référence au nombre de Parts Bénéficiaires en circulation (la «Majorité des Deux Tiers»).

Chaque Action entière a 1 (une) voix, quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire de cette Action.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires, soit en personne, soit en désignant par écrit, par courrier électronique, fax, télégramme ou par tout autre moyen de communication similaire, une autre personne, qui n'a pas l'obligation d'être elle-même Actionnaire, comme son mandataire. Le Conseil peut déterminer la forme de la procuration à utiliser et peut exiger que les procurations soient déposées au moins 5 (cinq) jours francs avant la date fixée pour cette assemblée.

Les votes se font par main levée, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires n'en décide autrement à la majorité simple des voix.

Nonobstant les dispositions du paragraphe qui précède, chaque Actionnaire pourra également prendre part à une assemblée générale par le biais d'un bulletin de vote signé envoyé par courrier, courrier électronique, fac-similé ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans la convocation. Les Actionnaires ne pourront utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société, lesquels contiendront au moins les lieux, date et heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter eu égard à chaque résolution proposée, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote qui, eu égard à une résolution proposée, ne présentent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) un vote contre la résolution proposée ou (iii) une abstention seront déclarés nuls eu égard à la résolution en question. La Société n'acceptera que des bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle lesdits bulletins se réfèrent.

Les nominations des membres du Conseil seront faites à bulletin secret si un Actionnaire le demande.

Parts bénéficiaires

Art. 13. Le Conseil pourra émettre une ou plusieurs parts bénéficiaires («Part(s) Bénéficiaire(s)»). Une ou plusieurs Parts Bénéficiaires supplémentaires pourront être émises par le Conseil sous réserve du consentement préalable du ou des titulaires de la ou des Parts Bénéficiaires statuant à la Majorité des Deux Tiers. Chaque Part Bénéficiaire sera émise uniquement sous forme nominative et à un prix d'émission de 1 euro.

Les dispositions de l'Article 6 ci-avant relatif aux Actions nominatives s'appliquent mutatis mutandis aux titulaires de Parts Bénéficiaires.

Le ou les titulaires d'une ou de plusieurs Parts Bénéficiaires auront le droit de soumettre à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires une liste de candidats en vue de leur élection au Conseil. Ladite liste devra être approuvée par le ou les titulaires d'une ou de plusieurs Parts Bénéficiaires statuant à la Majorité des Deux Tiers.

Tous les administrateurs devront être désignés à partir de cette liste. La liste comprendra un nombre de candidats au moins équivalent au double du nombre d'administrateurs à désigner. La liste en question sera mise à la disposition des Actionnaires au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale des Actionnaires pertinente.

Sans préjudice des droits de l'assemblée générale des Actionnaires tel que décrit à l'Article 14 ci-après, le ou les titulaires de la ou des Parts Bénéficiaires auront le droit de révoquer tout administrateur, avec ou sans cause, par le biais d'une résolution adoptée à la Majorité des Deux Tiers.

Sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-avant, la ou les Parts Bénéficiaires ne seront assorties d'aucun droit de vote.

La ou les Parts Bénéficiaires pourront être rachetées par la Société, sur demande de son/leurs titulaire(s), au prix de rachat fixé à 1 euro, lequel sera payé au cours d'une période ne dépassant pas cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle la demande de rachat a été formulée, pour autant que les certificats pertinents, le cas échéant, aient été reçus par la Société. Les Parts Bénéficiaires pourront être cédées (i) à la discrétion du cédant, en faveur de toute personne qui, directement ou indirectement, contrôle, se trouve sous contrôle commun avec ou est contrôlée par un titulaire d'une Part Bénéficiaire ou (ii) sous réserve du consentement des titulaires de Parts Bénéficiaires statuant à la Majorité des Deux Tiers, en faveur de toute autre personne.

Conseil d'administration

Art. 14. La Société est gérée par un Conseil composé de 3 (trois) membres au moins qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Les membres du Conseil n'ont pas l'obligation d'être Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs sont nommés par les Actionnaires, lors de l'assemblée générale annuelle, à partir d'une liste de candidats recommandés par le ou les titulaires de Parts Bénéficiaires, tel que décrit à l'Article 13 ci-avant; les Actionnaires fixent également leur nombre et la durée de leur mandat qui n'excédera pas 6 (six) ans.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles et ils sont révocables à tout moment, avec ou sans cause, au moyen d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires ou au moyen d'une résolution adoptée par le ou les titulaires de Parts Bénéficiaires, tel que décrit à l'Article 13 ci-avant; les Administrateurs peuvent en outre être remplacés à tout moment au moyen d'une résolution adoptée par l'assemblée générale, pour autant que le ou les nouveaux administrateurs soient désignés à partir d'une liste de candidats recommandés par le ou les titulaires de la ou des Parts Bénéficiaires, tel que décrit à l'Article 13 ci-avant.

En cas d'une vacance au sein du Conseil, la majorité des Administrateurs restants peuvent pourvoir à la vacance en nommant un Administrateur de remplacement sur base provisoire jusqu'à nomination finale faite lors de l'assemblée générale suivante.

Tout Administrateur élu en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'a pas expiré, doit finir le mandat de celui qu'il remplace.

Le Conseil peut sous sa propre responsabilité déléguer, à des tierces parties, l'exécution des tâches décrites dans l'Annexe II de la Loi de 2010.

Le Conseil peut, en particulier, nommer une société de gestion pour l'exécution de ces tâches. Le Prospectus contient les informations relatives à cette société de gestion.

Délibérations du conseil

Art. 15. Le Conseil choisit parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et chaque fois que le Président ou un Vice-Président le convoque. Le Président ou, en son absence, un Vice-Président ou, en son absence, un Administrateur sera tenu de convoquer le Conseil si au moins deux Administrateurs agissant conjointement le demandent.

Le Président ou, en son absence, un Vice-Président ou, en son absence, un Administrateur désigné au début de la réunion présidera les réunions du Conseil.

La convocation écrite à une réunion du Conseil se fait par lettre, par lettre télécopiée, par courrier électronique ou par téléphone (confirmée par écrit), envoyée à tous les Administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour une telle réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence doit être précisée dans l'avis de convocation. Le Conseil peut se réunir sans convocation si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ou par consentement

écrit de chaque Administrateur donné par lettre, lettre télécopiée, courrier électronique ou par téléphone (confirmé par écrit). Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles du Conseil se tenant aux heures et endroits déterminés dans un calendrier préalablement adoptés par une résolution du Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par lettre, lettre télécopiée ou par courrier électronique un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente à une réunion du Conseil (qui peut-être tenue par voie de conférence téléphonique ou de vidéoconférence pour autant que deux Administrateurs au moins soient physiquement présents) ou représentée à ladite réunion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. En cas d'égalité des voix en faveur ou contre une résolution, la voix du Président de l'assemblée est prépondérante.

En cas d'urgence, les décisions du Conseil peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, approuvées et signées sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs. L'approbation sera donnée par écrit, par courrier électronique, fax, télégramme ou par tout autre moyen de communication. L'ensemble des approbations, avec la résolution, constitueront le procès-verbal de ladite décision.

Compte rendu des réunions du conseil

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président de la réunion et par un autre Administrateur présent à la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signées par le Président ou par deux Administrateurs.

Pouvoirs du conseil - Détermination des politiques d'investissement

Art. 17. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par les présents Statuts ou par les lois et règlements applicables au Luxembourg à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut notamment:

- émettre et racheter les Actions de la Société aux conditions prévues par les présents Statuts et par les lois et règlements applicables au Luxembourg;
- décider d'établir 1 (un) ou plusieurs comités de gestion, de direction ou consultatifs dont les membres peuvent mais ne doivent pas nécessairement être Administrateurs, et déterminer leurs pouvoirs et mode de fonctionnement;
- nommer et révoquer les agents et employés de la Société et fixer leurs pouvoirs et traitements.

Le Conseil a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement telles qu'elles peuvent résulter de la Loi de 2010 ou des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui seront décrites dans le Prospectus.

Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le Conseil peut faire en sorte que les actifs de la Société soient investis en:

- 1 . valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un Marché Réglementé; et/ou
- 2 . valeurs mobilières et instruments du marché monétaires négociés sur un Autre Marché Réglementé dans un Etat membre de l'Union européenne (un «Etat Membre»); et/ou
- 3 . valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou un Autre Marché Réglementé sera faite et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission;

(A cette fin, les termes «Marché Réglementé» (Regulated Market), «Autre Marché Réglementé» (Other Regulated Market) et «Autre Etat» (Other State) ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus); et/ou

- 4 . parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) agréés conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée et/ou d'autres organismes de placement collectif (OPC) au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 2009/65/CE telle que modifiée, qu'ils se situent ou non dans un Etat Membre, à condition que:

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la Commission de Surveillance pour le Secteur Financier (CSSF) considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la directive 2009/65/CE telle que modifiée;

- les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée.

La proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres OPC dont l'acquisition est envisagée, investie dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne peut pas dépasser globalement 10 % (dix pour cent); conformément à leurs documents constitutifs, et/ou

5 . dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze (12) mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat Membre ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire et/ou;

6 . instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché Réglementé, qui sont habituellement négociés sur le marché monétaire, qui sont liquides et dont la valeur peut être déterminée avec précision à tout moment, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que les instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat Membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats Membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les Marchés Réglementés visés aux points (1), (2), ou (3) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielle considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au mois à dix millions d'euros (10.000.000 EUR) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

7 . instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces conformément à l'article 41 (1) g) de la Loi de 2010.

Etant entendu que la Société peut investir également dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire autres que ceux mentionnés ci-dessus, à condition que le total d'un tel investissement n'excède pas dix (10) pour cent des actifs nets de la Société.

La Société peut investir jusqu'à 35 % (trente-cinq pour cent) de son actif net dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Autre Etat ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats Membres font partie.

La Société peut en outre investir jusqu'à 100 % (cent pour cent) de son actif net, selon le principe de la répartition des risques, dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre, par ses collectivités publiques territoriales ou par un Etat tiers ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats Membres, à la condition que la Société détienne des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % (trente pour cent) du montant total de ses actifs nets.

Dans le cas d'un investissement dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont liés à la Société dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte ou gérés de façon directe ou par délégation par le Gestionnaire en Investissement ou par le Conseiller en Investissements de la Société (Société Liée), aucun droit de souscription ou de remboursement ne peut être facturé à la Société, sauf en ce qui concerne les droits de souscription ou de remboursement payables directement au fonds cible.

Intérêt des administrateurs et des fondés de pouvoir

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de celle-ci.

L'Administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison d'une telle affiliation à cette autre société ou firme, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou à de telles affaires.

Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne participera ni aux délibérations ni au vote relatifs à cette affaire

et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur à la première assemblée des Actionnaires suivant ce Conseil.

Indemnité

Art. 19. La Société pourra indemniser tout Administrateur, fondé de pouvoir ou employé de la Société ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur, fondé de pouvoir ou employé de la Société. Cette personne sera indemnisée, pour tout dommage subi, dans tous les cas sauf le cas où, dans pareille action, poursuite ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas dans son chef d'autres droits dont elle peut être titulaire.

Représentation

Art. 20. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée sans aucune limite soit par la signature conjointe de deux Administrateurs soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de tout autre signataire dûment autorisé.

Le Conseil peut aussi déléguer des pouvoirs limités pour un objet déterminé à toute autre personne et déterminer les limites dans lesquelles cette personne engagera la Société vis-à-vis des tiers.

Les Administrateurs n'ont pas de responsabilité personnelle du fait des engagements de la Société.

Les Administrateurs sont responsables envers la Société, conformément aux lois et règlements applicables au Luxembourg, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes graves commises dans leur gestion.

Ils sont solidairement responsables à la fois envers la Société et envers tous tiers de tous dommages-intérêts résultant d'infractions aux dispositions applicables de la loi ou des présents Statuts. Ils ne seront déchargés de cette responsabilité, quant aux infractions auxquelles ils n'ont pas pris part, que si aucune faute ne leur est imputable et s'ils ont dénoncé ces infractions à l'assemblée générale des Actionnaires la plus proche suivant leur connaissance de telles infractions.

Rémunération

Art. 21. L'assemblée générale des Actionnaires peut allouer annuellement aux Administrateurs et fondés de pouvoir de la Société une indemnité ou rémunération fixe ou variable.

Cette somme sera répartie entre les Administrateurs selon ce qu'ils aviseront.

Réviser d'entreprises

Art. 22. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé, lequel effectuera tous devoirs prescrits par la Loi de 2010.

Evaluations et Suspension de l'évaluation

Art. 23. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera déterminée chaque Jour de Transaction, pour les Actions de chaque Catégorie, par la Société, mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ou jour seulement observé comme demi-journée ouvrable par les banques à Luxembourg ne soit un Jour de Transaction.

La Société pourra temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des Actions:

(a) pendant toute période pendant laquelle, de l'avis du Conseil, un marché ou une bourse de valeurs sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la Société est cotée à un moment quelconque, est fermé (pour une raison autre que des congés normaux), ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues de façon substantielle; ou

(b) lors de l'existence d'une situation qui constitue de l'avis du Conseil une situation d'urgence de laquelle il résulterait que la Société ne pourrait pas procéder à la cession de ses actifs ou à leur évaluation; ou

(c) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur de l'un des investissements de la Société sont totalement ou partiellement hors service; ou

(d) pendant toute période au cours de laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue de paiements pour le rachat d'Actions ou pendant laquelle le transfert de fonds liés à la vente ou l'acquisition d'investissements ne peut, de l'avis du Conseil, être effectué à des taux de change normaux; ou

(e) lorsque les demandes de rachat sont reçues pour un montant supérieur à 10 % (dix pour cent) des actifs nets de la Société; ou

(f) dans le cas d'une proposition de dissoudre et de liquider la Société, le jour ou après le jour de la publication du premier avis convoquant l'assemblée générale des Actionnaires à cette fin.

La Société suspendra immédiatement le rachat et l'émission d'Actions lors de la survenance d'un événement qui l'oblige à entrer en liquidation ou sur ordre de la CSSF.

Les Actionnaires qui ont demandé la souscription, le rachat ou la conversion de leurs Actions, recevront notification écrite d'une telle suspension endéans les sept jours de leur demande et seront informés dès que la suspension aura pris fin.

Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 24. Le capital de la Société sera à tout moment égal au total de l'actif net de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie d'Actions sera exprimée en EUR et par Action, et sera déterminée chaque Jour de Transaction en divisant les actifs nets de chaque Catégorie d'Actions, étant la valeur des actifs attribués à cette Catégorie d'Actions moins le passif attribuable à cette Catégorie d'Actions, par le nombre d'Actions de cette Catégorie restant alors et en tenant compte du montant total des dividendes respectivement payés sur les Actions de Distribution et accumulés sur les Actions de Capitalisation, le cas échéant, dans une telle Catégorie.

Bien que la devise de rapport de la Société soit l'EUR, la Valeur Nette d'Inventaire des différentes Catégories peut aussi être exprimée dans d'autres devises déterminées par le Conseil et inscrites dans le Prospectus. A cet effet, la Valeur Nette d'Inventaire en EUR est simplement convertie dans ces autres devises au taux de change applicable lors de ce Jour de Transaction.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée selon les principes décrits dans les Statuts et dans des règlements d'évaluation futurs qui seront adoptés de temps à autre par le Conseil et détaillés dans le Prospectus.

L'évaluation des actifs nets de la Société se fera de la manière suivante:

1. Les actifs de la Société sont présumés inclure:

- (a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- (b) tous les effets et billets payables à vue et tous les montants à recevoir (y compris le produit de la vente de titres vendus mais non encore perçu);
- (c) toutes les valeurs mobilières, Actions, obligations, options ou droits de souscription, droits et tous autres investissements et valeurs mobilières appartenant à la Société;
- (d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en nature, dans la mesure où ils sont connus de la Société, à condition que la Société puisse faire des ajustements pour refléter les fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques d'échanges telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit;
- (e) tous les intérêts échus ou tout intérêt produit par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (f) les dépenses de la Société résultant de sa réorganisation dans le cadre de la Loi de 2010 dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
- (g) tous les autres avoirs autorisés, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

2. La valeur des avoirs de la Société sera déterminée de la façon suivante:

- (a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets à escompte, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera réputée être de leur montant total, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en effectuant le calcul jugé adéquat par le Conseil en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (b) la valeur des valeurs mobilières qui sont cotées sur une bourse de valeurs officielle ou échangées sur tout autre Marché Réglementé sera déterminée d'après les prix lors de la clôture des bourses le Jour de Transaction concerné. Si les valeurs mobilières sont cotées sur plus d'une bourse de valeurs, le Conseil peut à sa discrétion sélectionner la bourse qui est le marché principal à ces fins.

Dans le cas de valeurs mobilières pour lesquelles le volume de transactions sur une bourse est faible et / ou dont le dernier prix disponible n'est pas représentatif de leur juste valeur et pour lesquels un marché secondaire existe entre agents en bourse sur lequel des prix de marché équitables sont offerts, le Conseil peut évaluer un tel portefeuille de valeurs mobilières sur la base des prix ainsi déterminés;

- (c) les valeurs mobilières échangées sur un Marché Réglementé sont évaluées de la même manière que les valeurs mobilières qui sont cotées;
- (d) les valeurs mobilières qui ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs officielle ou traitées sur un Marché Réglementé sont évaluées par la Société conformément aux principes d'évaluation fixés par le Conseil sur la base de leur prix de vente estimé;
- (e) les dépôts à termes sont évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus; et
- (f) les montants déterminés conformément à ces principes d'évaluations seront convertis dans la devise d'expression des comptes de la Société à leur cours de change respectif, en utilisant le cours de change approprié indiqué par une banque ou une autre institution financière de premier ordre.

Si en cas de circonstances exceptionnelles, telles qu'un risque de crédit caché, une évaluation suivant les principes énoncés ci-dessus est impraticable ou inéquitable, la Société est autorisée à utiliser d'autres principes d'évaluations gé-

néralement acceptés et vérifiables par ses réviseurs indépendants, de façon à obtenir une évaluation équitable des avoirs de la Société.

3. Les engagements de la Société sont présumés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et montants dus;

(b) tous les frais administratifs dus ou échus y compris les frais d'enregistrement auprès des autorités de contrôle, de même que tous honoraires et frais de conseils juridiques et d'audit, les commissions payables aux Conseils en Investissements, au Dépositaire et à tous autres représentants ou agents de la Société, les frais de publications légales, ceux des Prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des Actionnaires, les frais de marketing et de publicité;

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris le montant des dividendes déclarés et non encore payés;

(d) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves déterminées par le Conseil; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature qu'ils soient envers des tiers.

Aux fins d'évaluation de ces engagements, la Société pourra dûment tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes en divisant le montant en question proportionnellement aux fractions appropriées de ladite période.

4. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) les Actions pour lesquelles le Conseil a notifié un Avis de Rachat ou pour lesquelles une demande de rachat a été réceptionnée seront considérées comme émises et prises en considération le Jour de Transaction concerné jusqu'à immédiatement après la clôture de ce Jour de Transaction et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix de rachat en soit payé, considérées comme un passif de la Société;

(b) tous les investissements, soldes en espèces ou autres actifs exprimés en une devise autre que l'euro seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions;

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, chaque Jour de Transaction, à tous les achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour de Transaction; et

(d) après le paiement de dividendes aux propriétaires d'Actions de Distribution, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie d'Actions sera réduite du montant de ces dividendes et le montant correspondant sera retenu dans les actifs de la Société en faveur des Actions de Capitalisation.

Prix de souscription

Art. 25. Chaque fois que la Société émet des Actions, la Valeur Nette d'Inventaire est calculée selon l'article 24 ci-dessus. Le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie d'Action concernée le Jour de Transaction en question, comme déterminé conformément à l'Article 24 ci-dessus, auquel une commission de souscription n'excédant pas 3,5 % (trois virgule cinq pour cent) ou d'autres frais peuvent être ajoutés, si décidé par le Conseil et tel que publiée dans le Prospectus.

Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le Conseil, qui n'excédera pas 5 (cinq) jours ouvrables bancaires après la date à laquelle les Actions ont été attribuées.

Le Prix de Transaction peut, sur approbation du Conseil et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le Conseil et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement de la Société.

Rachat et Conversion d'actions

Art. 26. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres Actions, n'importe quel Jour de Transaction.

Tout Actionnaire est en droit de demander le rachat par la Société de tout ou partie de ses Actions, à condition que:

- la Société puisse procéder au rachat de toutes les Actions restantes détenues par un Actionnaire, si l'exécution d'un ordre de rachat résulte dans une détention d'Actions dans la Société d'un montant total ou d'un nombre d'Actions inférieur à celui déterminé de temps à autre par le Conseil et mentionné dans le Prospectus; et

- la Société n'a pas l'obligation de racheter lors d'un quelconque Jour de Transaction plus de 10 % (dix pour cent) des actifs nets de la Société.

Si la Société reçoit des demandes de rachat pour un nombre d'Actions supérieur à celui décrit ci-dessus, elle peut décider que ces rachats seront reportés proportionnellement jusqu'au prochain Jour de Transaction tel que décrit de façon plus détaillée dans le Prospectus. Lors de ce Jour de Transaction, de telles demandes seront prises en compte prioritairement par rapport aux demandes reçues ultérieurement.

Pour les besoins de cet Article, les conversions sont assimilées à des rachats.

Lorsque la Société rachète des Actions, le prix de rachat sera établi sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée lors du Jour de Transaction concerné sous déduction d'une commission de rachat d'un maximum de 1% (un pour cent), si le Conseil le décide et tel que publiée dans le Prospectus.

Les produits de rachat seront normalement payés endéans les 5 (cinq) jours ouvrables après le Jour de Transaction en question ou, si cette date est postérieure, après la date à laquelle les Certificats d'Actions (s'ils ont été émis) auront été reçus par la Société.

Si dans des cas exceptionnels, appréciés souverainement par la Société, la liquidité du portefeuille des actifs de la Société est insuffisante pour permettre le paiement endéans la période énoncée au paragraphe précédent, ce paiement sera fait aussi rapidement que raisonnablement possible, ultérieurement, mais sans intérêts.

Toute demande de rachat doit être remplie ou confirmée par écrit par l'Actionnaire demandant le rachat auprès de la Société ou auprès de toute autre personne ou entité désignée par la Société comme agent pour le rachat des Actions suivant ce que le Conseil aura de temps à autre arrêté et tel que présenté dans le Prospectus. Le ou les certificats des Actions à racheter (s'ils sont émis) accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert ou attribution doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le Prix de Transaction ne puisse être payé.

Le Prix de Transaction peut aussi être réglé, sur demande ou approbation de l'Actionnaire en question, par attribution de valeurs mobilières d'une valeur égale au Prix de Transaction. Les valeurs mobilières attribuées par la Société à un Actionnaire au lieu du Prix de Transaction seront déterminées, quant à leur nature et à leur type, sur une base équitable et sans préjudice pour les intérêts des autres Actionnaires. Toutes valeurs mobilières attribuées par la Société feront l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par le réviseur d'entreprises de la Société et son rapport sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions de Capitalisation en Actions de Distribution et vice versa, sur base de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire respectives.

Dans l'hypothèse où pendant une période de 4 (quatre) semaines consécutives, les actifs nets de la Société sont inférieurs à 35.000.000 EUR (trente-cinq millions d'euros), le Conseil peut (i) suspendre le rachat et l'émission de toutes les Actions et convoquer une assemblée générale des Actionnaires afin de délibérer sur l'avenir de la Société, y compris sa dissolution et sa liquidation ou (ii) racheter toutes les Actions de la Société (et non quelques-unes) à un prix reflétant la réalisation anticipée et les frais de liquidation de clôture de la Société, mais sans commission de rachat.

Année sociale

Art. 27. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Les comptes de la Société seront exprimés en euros. Les comptes annuels révisés, incluant le bilan et le compte de pertes et profits, les notes y relatives et le rapport du Conseil seront disponibles au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Distributions

Art. 28. Les Actionnaires décideront, sur proposition du Conseil, sous réserve de la déclaration ou du paiement de dividendes intérimaires, de l'usage à faire des revenus de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent, au choix du Conseil, être déclarés sur des Actions de Distribution, moyennant le respect des conditions fixées par les lois et règlements applicables au Luxembourg, et payés par prélèvement sur les Actions de Distribution à partir des actifs nets de la Société, de sorte que les actifs nets de la Société excèdent toujours, après distribution, le montant minimum prévu par les lois et règlements applicables au Luxembourg.

Les dividendes déclarés seront payés en euros. Cependant, le Conseil peut décider que les dividendes seront aussi payés en d'autres devises. Les dividendes seront payés au lieu, date et heure à déterminer par le Conseil. Des dividendes d'actions peuvent être déclarés.

Il n'y aura pas de dividendes déclarés pour les Actions de Capitalisation. Lorsqu'un dividende est déclaré sur des Actions de Distribution, un montant équivalent sera retenu dans les actifs de la Société en faveur des Actions de Capitalisation.

Fusion de la société

Art. 29. Fusion décidée par le Conseil

Le Conseil peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi de 2010) de la Société, pour autant que les conditions et procédures imposées par la Loi de 2010 soient observées, notamment en ce qui concerne le projet de fusion et les informations à fournir aux Actionnaires, selon les dispositions suivantes:

1) Le Conseil peut décider de procéder à une fusion de la Société, en tant qu'OPCVM absorbé ou en tant qu'OPCVM absorbé, avec:

- un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le «Nouvel OPCVM»); ou
- un compartiment de celui-ci,

et, le cas échéant, de requalifier les actions de la Société en actions dudit Nouvel OPCVM, ou de son compartiment pertinent, le cas échéant.

Au cas où la Société a qualité d'OPCVM absorbant (au sens de la Loi de 2010), seul le Conseil décidera de la fusion et de sa date effective.

Au cas où la Société participe à une fusion en tant qu'OPCVM absorbé (au sens de la Loi de 2010) et, partant, cesse d'exister, les Actionnaires réunis en assemblée générale doivent approuver et décider de la date effective d'une telle fusion au moyen d'une résolution adoptée sans exigence de quorum et à la majorité simple des voix émises lors de l'assemblée.

Fusion décidée par les Actionnaires

Nonobstant les dispositions de la section ci-avant intitulée «Fusion décidée par le Conseil», l'assemblée générale des Actionnaires peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi de 2010) de la Société, pour autant que les conditions et procédures imposées par la Loi de 2010 soient observées, notamment en ce qui concerne le projet de fusion et les informations à fournir aux Actionnaires, selon les dispositions suivantes:

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider de procéder à une fusion de la Société, en tant qu'OPCVM absorbé ou en tant qu'OPCVM absorbé, avec:

- un Nouvel OPCVM; ou
- un nouveau compartiment de celui-ci.

La décision de fusion sera adoptée par les Actionnaires réunis en assemblée générale, (a) avec un quorum d'au moins la moitié du capital social de la Société; et (b) à la majorité simple des voix valablement émises.

Droits des Actionnaires et Frais à leur charge

Dans toutes les situations de fusion décrites dans les sections ci-avant, les Actionnaires seront dans tous les cas en droit de demander, sans frais autres que ceux retenus par la Société afin de couvrir les frais de désinvestissement, le rachat ou le remboursement de leurs Actions, conformément aux dispositions de la Loi de 2010.

Aucun frais afférent à la préparation et à la réalisation de la fusion ne sera imputé à la Société ou à ses Actionnaires.

Dissolution et Liquidation

Art. 30. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution d'une assemblée générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité mentionnées à l'Article 31 ci-dessous.

S'il advient que le capital social tombe en-dessous des deux tiers (2/3) du capital minimum mentionné dans l'Article 5 ci-dessus, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale par le Conseil. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, doit décider à la majorité simple des votes des Actionnaires représentés à la réunion.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise lors de l'assemblée générale à chaque fois que le capital social tombe en-dessous du quart (1/4) du capital minimum défini à l'Article 5 ci-dessus; dans ce cas, l'assemblée générale doit être tenue sans nécessité de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des actionnaires détenant un quart (1/4) des Actions représentées à l'assemblée générale.

L'assemblée générale doit être convoquée pour être tenue dans les quarante (40) jours une fois le constat établi que les actifs nets de la Société sont inférieurs aux deux tiers (2/3) ou au quart (1/4) du minimum légal, le cas échéant.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux propriétaires des Actions en proportion du nombre d'Actions de chaque Catégorie qu'ils détiennent.

Modification des statuts

Art. 31. Les présents Statuts pourront être modifiés par les Actionnaires réunis en assemblée générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité prévues dans la Loi de 1915. Les droits attachés aux Parts Bénéficiaires, tel que décrit à l'Article 13 ci-avant, ne pourront toutefois pas être modifiés sans le consentement du ou des titulaires de la ou des Parts Bénéficiaires statuant à la Majorité des Deux Tiers.

Dispositions générales

Art. 32. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi du 10 août 1915 (telle que modifiée), ainsi que par la Loi de 2010.

Evaluation des frais

Les personnes susmentionnées déclarent que les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison des présentes, sont estimés à quelque 1.800,- EUR.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux personnes susmentionnées, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GEORGES - VENDITTI - VAYSSE - WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} août 2012. Relation: LAC/2012/36687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103400/1699.

(120141243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Générale d'Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 31.248.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 22 mai 2008, entre la Société dénommée Société Générale d'Investissements S.A. SPF, Société Anonyme qualifiée de Société de Gestion de Patrimoine Familial, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2012087198/15.

(120122317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Akryl - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 40.786.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/07/2012 à 15 H

La Société AKRYL - LUX SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12/07/2012.

Eric SIEBERT / C. SIMON / A. VERDE
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012086617/18.

(120122326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012086679/14.

(120122393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Luxnanographics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 mai 2012 à 14h00 heures

Suite à la démission de l'administrateur, la société World Nano Graphics (W.N.G.) Ltd., l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, Monsieur Jean-Paul Massoud, manager, né le 29 novembre 1965 à Beyrouth (Liban), demeurant à EC4V 6RN, Londres, 11, Pilgrim Street..

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

LUXNANOGRAPHICS S.A.

Référence de publication: 2012087009/14.

(120122337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.508.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 12 juillet 2012

1. Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Monsieur Steve FABER a été révoqué en tant que gérant de la société en date du 12 juillet 2012.

2. Sont nommés nouveaux gérants, pour une période indéterminée :

Monsieur Philippe PONSARD, Ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Stephen WICKS, demeurant professionnellement au 1 Appold Street, EC2A 2HE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086693/17.

(120122325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

En date du 14 juin 2012, Monsieur Martin Vogel a décidé de céder:

39 parts sociales de la Société à Monsieur Marc De Leye

214 parts sociales de la Société à Madame Agnès Lamelle

260 parts sociales de la Société à EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sarl

260 parts sociales de la Société à Monsieur Roberto Di Carlo

260 parts sociales de la Société à Madame Hanna Duer

308 parts sociales de la Société à Monsieur Bernard Herman

318 parts sociales de la Société à Dubconseil S.à.r.l

782 parts sociales de la Société à Monsieur Richard Goddard

839 parts sociales de la Société à Monsieur Robert De Normandie

2'384 parts sociales de la Société à Monsieur Yves Wagner

260 parts sociales de la Société à VA Financial Services AG

Tous ces transferts de parts sociales ont été acceptés par la Société. Après ces transferts,
Monsieur Martin Vogel détient 89'372 parts sociales de la Société
VA Financial Services AG détient 4'260 parts sociales de la Société
Monsieur Yves Wagner détient 39'114 parts sociales de la Société
Monsieur Robert De Normandie détient 13'761 parts sociales de la Société
Monsieur Richard Goddard détient 12'834 parts sociales de la Société
Dubconseil S.à.r.l détient 5'222 parts sociales de la Société
Monsieur Bernard Herman détient 5'05 5 parts sociales de la Société
Madame Hanna Duer détient 4'260 parts sociales de la Société
Monsieur Roberto Di Carlo détient 4'260 parts sociales de la Société
EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl détient 4'260 parts sociales de la Société
Madame Agnès Lamelle détient 3'514 parts sociales de la Société
Monsieur Marc De Leye détient 636 parts sociales de la Société
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012087213/37.

(120122373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

CG Lux Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 3, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 146.398.

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Monsieur Benigno PEREZ CARRASCO, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 29 juillet 1975, demeurant à L-5836 Alzingen, 3, rue Nicolas Wester.

Lequel comparant expose au notaire instrumentant:

- Que la société anonyme «CG LUX PRODUCTION», établie et ayant son siège social à L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 du 14 juillet 2009;

- Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146.398;

- Qu'elle a un capital social de 31.000,-EUR représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 310,-EUR chacune;

- Que le comparant est le seul et unique actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Ensuite le comparant, unique actionnaire de la Société, s'est réuni en lieu et place de l'assemblée générale et a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre, à L-5836 Alzingen, 3, rue Nicolas Wester, et de modifier l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Hesperange.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de corriger l'erreur matérielle dans l'expression de la valeur nominale des actions, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur délégué à la gestion journalière, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ESTEBANEZ, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086720/48.

(120122290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Elissat SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.719.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale du 13 juillet 2012

L'assemblée générale après avoir pris acte de la volonté de Monsieur TASSILE Marino de démissionner de son poste de gérant de la société, décide de nommer en remplacement la société EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, ayant son siège social au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012086795/12.

(120122394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

G.Y.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012086857/10.

(120122350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

GS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.799.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2012086884/23.

(120122288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Juin 2012.
arsago Affordable Housing II S.C.A.
Représentée par arsago S.à r.l.
Représenté par Martinus C.J. Weijermans
Manager B

Référence de publication: 2012087305/15.

(120123265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

GS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.818.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2012086885/23.

(120122287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Kenrev Retail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.042.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Schuttrange, le 25 juin 2012.

Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland.

Référence de publication: 2012086963/10.

(120122391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Ophelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012087060/21.

(120122396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Kenrev Retail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.042.

Par la présente. J'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Schuttrange, le 25 juin 2012.

Michelle Carvill.

Référence de publication: 2012086964/10.

(120122391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Main Source, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.779.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 21 juin 2012, a décidé:

- de reconduire le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013 et qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2012.

Pour Main Source

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012087023/17.

(120122389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.095.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087015/11.

(120122329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 21 juin 2012, a décidé:

- de nommer Ernst & Young, Société anonyme, comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013 et qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration est actuellement composé de:

- Mr. James Bury
- Mr. Colin Campbell
- Mr. Roberto Limetti
- Mr. Supreetee Saddul
- Mr. Mark Richardson

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2012.

Pour PRADERA CENTRAL MANAGEMENT SARL

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012087067/24.

(120122386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Navlink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 76.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juillet 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de Mr Koen LOZIE, Mr Joseph WILNANDY et de COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L – 1746 Luxembourg représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L – 1746 Luxembourg

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.à r.l., Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Extrait sincère et conforme

NAVLINK S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012087047/20.

(120122368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 14 mars 2012, que M. Francesco Trapani, directeur de sociétés, né le 10 mars 1957 à Rome, Italie, demeurant au 11, Lungotevere Marzio, 00187 Rome, Italie, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 3 mars 2012 en remplacement de M. Philippe Pascal, démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2012.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 12 juillet 2012 que:

1) L'élection de M. Francesco Trapani au poste d'administrateur de la Société en remplacement de M. Philippe Pascal, démissionnaire, est confirmée;

2) M. Bruno Amadei, M. Olivier Pérouse et M. Francesco Trapani ont été réélus administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013;

3) Ernst & Young Luxembourg S.A., a été réélu «Réviseur d'Entreprises Agréé» de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013.

Munsbach, le 16 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012087218/26.

(120122342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Regent Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 49.907.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012087121/10.

(120122870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Roturo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.069.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087141/10.

(120122273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Royal Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.874.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087142/10.

(120123047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Société d'Investissements des Douze S.A. (S.I.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.657.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087156/10.

(120123131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Tricoron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 133.771.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 17 juin 2012

L'actionnaire unique a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société VGD Experts-comptables Sarl avec effet immédiat.

La société Mysama Sarl ayant son siège social au 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange est nommée en remplacement jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012087215/14.

(120122371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

arsago Affordable Housing III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.421.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Juin 2012.

arsago Affordable Housing II S.C.A.

Représentée par arsago S.à r.l.

Représenté par Martinus C.J. Weijermans

Manager B

Référence de publication: 2012087306/15.

(120123284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Royale Neuve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.811.

—
Décision of the sole partner July 5, 2012

The sole Partner decides to re-elect PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2012.

Version française

Décision de l'actionnaire unique du 5 juillet 2012

L'actionnaire unique décide de renommer PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L -1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE INVESTMENTS S.à r.l.

Signatures

Gérant "A" / Gérant "B"

Référence de publication: 2012087144/23.

(120122336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Société d'Investissements des Douze S.A. (S.I.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087157/10.

(120123139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Vega, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.175.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 juillet 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Mme Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 1^{er} mars 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VEGA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012087244/21.

(120122280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Société Royale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 104.424.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087158/10.

(120122890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Spirastrella Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2012087164/10.

(120123144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Stardon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087166/10.

(120122716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Sagui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.080.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012087170/10.

(120122938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

DR Arcueil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.647.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2267 du 5 décembre 2006.
Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Arcueil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012087474/14.

(120123488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012087304/13.

(120123685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

SB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.914.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012087175/10.

(120122665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

SB-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 104.575.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087176/9.

(120123157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

SB-Lease, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.874.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087177/9.

(120123158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Schwewi Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012087180/11.

(120122590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Secret de Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 31, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.930.

Les comptes annuels au 29.02.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087183/10.

(120123048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Sea Bird Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087181/9.

(120122658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Sea Talia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087182/9.

(120122666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Segelux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 55.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEGELUX SPF S.A.

Signature

Référence de publication: 2012087185/11.

(120123073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012087189/11.

(120122736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

DR Cap Corniche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.673.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 27 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Cap Corniche S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012087475/14.

(120123494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Signoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087190/10.

(120122306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Siska Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.204.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087192/9.

(120122481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

SL Aviation Group, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087194/10.

(120122502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Société Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.175.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087197/10.

(120122789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

DR Conquérant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.937.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 950 du 27 septembre 2005.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Conquérant S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012087476/14.

(120123501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.498.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SDL Hospitality Co-Invest Fund, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

SDL SOF-VII Co-Invest Fund L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of "SCG SDL Co-Invest S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 111 498, incorporated by deed enacted by notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 16, 2005, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 3, 2006 under number 250. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties requested to the notary to act:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Statement of the change of the registered office of the two shareholders SDL Hospitality Co-Invest Fund, L.P.;
- 2) Change of the Company's financial year which henceforth will start on July 1st and end on June 30th of the following year;
- 3) To fix the closing date for the year 2012 on June 30th 2012;
- 4) Amendment of Article 16 and Article 17 of the Updated Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the registered office of the two shareholders is the following: Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England.

Second resolution

The meeting decides to change the Company's financial year which henceforth will start on July 1st and end on June 30th of the following year.

Third resolution

The meeting decides as a transitory measure that the financial year having started on January 1st, 2012 will be closed on June 30th, 2012.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1st and closes on June 30th of the following year."

" **Art. 17.** Each year, as of the 30th of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

SDL Hospitality Co-Invest Fund, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England, représentée par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

SDL SOF-VII Co-Invest Fund, L.P., une société de droit du Royaume Uni, ayant son siège social à Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England, représentée par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Lesquelles procurations signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "SCG SDL Co-Invest S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111 498, constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 3 février 2006 sous le numéro 250. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes ont requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Constatation du changement du siège social des deux associés;
- 2) Changement de l'année sociale qui dorénavant commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante;
- 3) Fixation de la date de la clôture de l'année 2012 au 30 juin 2012;
- 4) Modification de l'article 16 et de l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

96384

Première résolution

Les associés décident de constater que le siège social des deux associés est le suivant: Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume -Uni.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'année sociale qui dorénavant commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Troisième résolution

Les associés décident à titre de mesure transitoire que l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 30 juin 2012.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1,200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31267. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086370/123.

(120121981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012087231/12.

(120122309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.
